



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L' AISNE

***RECUEIL  
DES ACTES  
ADMINISTRATIFS***

**Édition partie 1 du mois de Décembre 2018**

**PRÉFECTURE****CABINET  
SERVICE DES SÉCURITÉS***Pôle représentation de l'État*

A R R E T É n° CAB-2018/095 en date du 30 novembre 2018 accordant la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2019 Page 2181

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ***Bureau de la légalité et de l'intercommunalité*

Arrêté n° DCL/BLI/2018/39 en date du 29 novembre 2018 portant création de la commune nouvelle de Villeneuve-sur-Aisne Page 2213

Arrêté préfectoral n° DCL/BLI/2018/49 en date du 30 novembre 2018, portant création du syndicat des eaux du Soissonnais et du Valois, ainsi que son annexe Page 2216

**SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-QUENTIN***Pôle réglementation générale et sécurité*

Arrêté n° 2018-632 en date du 4 décembre 2018 portant renouvellement de l'habilitation funéraire de la SARL "MARBRERIE FAMECHON" à Etreux Page 2219

*Mission de proximité*

ARRÊTÉ n° 2018-628 en date du 29 novembre 2018 portant délivrance de l'agrément des médecins pour effectuer certaines visites médicales préalables à la délivrance ou au renouvellement du permis de conduire Page 2221

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES***Service Environnement – Unité gestion du patrimoine naturel*

Récépissé n° 02009 en date du 22 mai 2018, de déclaration d'un établissement professionnel de chasse à caractère commercial Page 2222

Récépissé n° 02003 bis en date du 29 novembre 2018, complétant le récépissé n° 02003 de déclaration d'un établissement professionnel de chasse à caractère commercial Page 2223

*Service Environnement – Unité Prévention des Risques*

Arrêté n° 2018-629 en date du 13 novembre 2018 portant approbation la modification du plan de prévention des risques inondations et coulées de boue de la vallée de l'Aisne amont sur la commune de Variscourt Page 2224

*Service de l'Agriculture*

Arrêté n° 2018-633 en date du 4 décembre 2018 portant nomination d'une mission d'enquête relative aux dommages causés par la sécheresse de 2018 sur les productions fourragères. Page 2225

*Sécurité routière transport éducation routière – Éducation routière*

Arrêté n° 2018-634 en date du 5 décembre 2018 portant renouvellement quinquennal de l'agrément d'exploiter l'établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé « AUTO-ECOLE GUI SARDE » à VERVINS (02140) Page 2227

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE**

Arrêté n° 2018-624 en date du 30 novembre 2018 relatif au renouvellement d'agrément de l'Union Départementale des Premiers Secours de l'Aisne pour les formations aux premiers secours - N° d'agrément 02. 01. 09 Page 2228

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L' AISNE***Division stratégie et contrôle de gestion*

Décision n° 2018-635 en date du 4 décembre 2018 de délégation générale de signature à l'adjoint du Directeur départemental des finances publiques de l'Aisne Page 2231

Convention n° 2018-636 de délégation de gestion entre la DDFIP et le CSRH, fait à Laon le 7 novembre 2018 Page 2232

**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DES HAUTS-DE-FRANCE***Unité Départementale de l'Aisne*

Décision de retrait n° 2018-630 en date du 3 décembre 2018 du récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le n° SAP/829566363 et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail, au nom de l'entreprise ENNELIN Laetitia « Net'toit » à SAINT QUENTIN Page 2235

Récépissé n° 2018-631 en date du 4 décembre 2018 de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée sous le n° SAP/348591561 et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail, au nom de l'association intermédiaire Les petits boulots de l'Omois à CHATEAU THIERRY Page 2235

**CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN - DIRECTION GENERALE***Secrétariat Général et des Affaires Médicales*

Décision n° 2018/4466 en date du 30 novembre 2018 portant délégation permanente de signature au titre de la direction déléguée du centre hospitalier de Péronne Page 2237

**CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITES PRIVEES DE SECURITE**

Décision n° FOP-N1-2018-12-07-A-00109616 en date du 7 décembre 2018 portant délivrance d'autorisation d'exercice provisoire à AFSI Page 2238

**PRÉFECTURE**

**CABINET  
SERVICE DES SÉCURITÉS**

*Pôle représentation de l'État*

ARRÊTÉ n° CAB-2018/095 en date du 30 novembre 2018  
accordant la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale  
à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2019

Le Préfet de l'Aisne  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale,

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de la Médaille d'Honneur, Régionale, Départementale et Communale,

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet,

**A R R Ê T E :**

**Article 1 :** la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale ARGENT est décernée à :

**- Madame ABRAHAM Florence**

Auxiliaire de puériculture, GROUPE EPHESE, demeurant à PROISY.

**- Madame ANDRÉ Nathalie**

Adjoint technique principal 2 cl, MAIRIE D'AULNAY-SOUS-BOIS, demeurant à SOISSONS.

**- Monsieur AUBOYER Pascal**

Adjoint technique territorial principal 2 cl, MAIRIE DE LA FERTÉ SOUS JOUARRE, demeurant à BEZU-SAINT-GERMAIN.

**- Monsieur AZEROUAL Lionel**

Adjoint animation principal 2 cl, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SOISSONNAIS, demeurant à MISSY-AUX-BOIS.

**- Monsieur BABILOTTE Jérôme**

Agent de maîtrise, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE L'OISE, demeurant à BERTHENICOURT.

**- Monsieur BALITOUT Frédéric**

Adjoint technique territorial principal 2 cl, MAIRIE DE TERGNIER, demeurant à CHAUNY

**- Madame BALLA Thérèse née NGANTI**

Auxiliaire de puériculture, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT QUENTIN, demeurant à HOLNON.

**- Madame BANTIGNIES Maryleine née FAGOT**

Adjoint technique territorial principal 2 cl des Établissements d'enseignement, CONSEIL RÉGIONAL DES HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à HIRSON.

**- Madame BARBIER Nathalie née AULAGNON-PEERS**

Adjoint technique 2 cl, MAIRIE DE CHÂTEAU-THIERRY, demeurant à ESSOMES-SUR-MARNE.

**- Monsieur BARÉ Tony**

Infirmier classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame BARLOY Aline**

Agent des services hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT QUENTIN, demeurant à LEHAUCOURT.

**- Madame BAUDUIN Marie-Josée née WAELES**

Adjoint administratif principal 1 cl, MAIRIE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à FONTAINE-LES-CLERCS.

**- Madame BAUER Catherine née CHIMOT**

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à CHAUNY.

**- Madame BEAUDON Agnès**

Adjoint d'animation principal 2 cl, MAIRIE DE SOISSONS, demeurant à SOISSONS.

**- Monsieur BENABDALLAH Riad**

Agent social principal 1 cl, MAIRIE DE CHÂTEAU-THIERRY, demeurant à CHÂTEAU-THIERRY.

**- Monsieur BETHENCOURT Jean-Louis**

Éboueur principal de classe supérieure, MAIRIE DE PARIS - Direction de la Propreté et de l'Eau, demeurant à CHÂTEAU-THIERRY.

**- Monsieur BÉTHUNE Gérard**

Adjoint au maire, MAIRIE/COMMUNE DE RIBEMONT, demeurant à RIBEMONT.

**- Madame BLAVIER Nadine**

Adjoint administratif territorial, MAIRIE DE ROMAINVILLE, demeurant à ETAMPES-SUR-MARNE.

**- Madame BOCQUET Lydie**

Agent des services hospitaliers qualifié, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame BOUDIN Karine**

Adjoint administratif territorial principal 2 cl, Mairie d'Ambleny, demeurant à AMBLENY.

**- Madame BOULET Véronique née FAMELART**

Adjoint administratif territorial principal 2 cl, MAIRIE DE LAON, demeurant à COUCY-LES-EPPES.

**- Monsieur BOUVIER Raphaël**

Employé d'immeuble, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE, demeurant à LAON.

**- Madame BOVE Evelyne née FOULON**

Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT QUENTIN, demeurant à MOY-DE-L' AISNE.

**- Madame BREDOW Adeline née SEIGNEUR**

Assistante médico-administrative, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT QUENTIN, demeurant à PONTRUET.

**- Madame BRIDIER Catherine née FERRARI**

Assistante médico-administrative, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT QUENTIN, demeurant à ITANCOURT.

**- Madame BRUNELET Isabelle**

Infirmière anesthésiste, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT QUENTIN, demeurant à ROUVROY.

**- Monsieur CACIC Daniel**

Attaché principal, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SOISSONNAIS, demeurant à SOISSONS.

**- Monsieur CARBON Philippe**

Adjoint technique territorial principal 1 cl des Établissements d'enseignement, CITÉ SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à NOGENT-L'ARTAUD.

**- Monsieur CARLIER Ulysse**

Agent de maîtrise, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L' AISNE, demeurant à MARLY-GOMONT.

**- Madame CAUWET Valérie née SCHRYVE**

Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT QUENTIN, demeurant à GAUCHY.

**- Monsieur CHAMAUX Stéphane**

Agent de maîtrise, MAIRIE DE SOISSONS, demeurant à CRÉPY.

**- Monsieur CHERIEF Ali**

Agent de maîtrise, COMMUNE D'ANIZY-LE-CHÂTEAU, demeurant à ANIZY-LE-CHÂTEAU.

**- Madame CHOLEWINSKI Fabienne née SOCINSKI**

Secrétaire, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE, demeurant à HIRSON.

**- Monsieur COCHON Jean-Luc**

Chef d'équipe conducteur automobile principal, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE L'IMMOBILIER, DE LA LOGISTIQUE ET DES TRANSPORTS, demeurant à SAINT-GENGOULPH.

**- Madame COEYMANS Valérie**

Infirmière classe normale, E.P.S.M.D AISNE PRÉMONTRÉ, demeurant à BRAINE.

**- Monsieur COHENDET Bruno**

Ouvrier principal 2 cl, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT QUENTIN, demeurant à HOLNON.

**- Madame COLLET Sabrina née LÉOTARD**

Agent spécialisé principal des Écoles maternelles 2 cl, MAIRIE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à HAUTEVILLE.

**- Monsieur CORNU David**

Animateur, MAIRIE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame CUGNART Anne née MINETTE**

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT QUENTIN, demeurant à MORCOURT.

**- Madame DA CUNHA Martine**

Adjoint administratif territorial principal 2 cl, COMMUNE DE CHARMES, demeurant à CHARMES.

**- Monsieur DAMICHE Mourad**

Agent social principal 2 cl, MAIRIE DE CHÂTEAU-THIERRY, demeurant à CHÂTEAU-THIERRY.

**- Madame DAUSSIN Danyla née LEVIER**

Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à HOLNON.

**- Madame DEBAYLE Laurence**

Adjoint administratif principal 1 cl, MAIRIE DE SOISSONS, demeurant à SOISSONS.

**- Madame DEBOUDT Fanny**

Directeur général adjoint des services, MAIRIE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame DÉBU Marie-Dominique**

Auxiliaire de puériculture principal 2 cl, MAIRIE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à BEAUREVOIR.

**- Madame DEFONTAINE Odile**

Adjoint technique principal 1 cl, MAIRIE DE CHÂTEAU-THIERRY, demeurant à ÉPAUX-BÉZU.

**- Monsieur DEGREMONT Joël**

Agent de maîtrise principal, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L' AISNE, demeurant à ESSIGNY-LE-GRAND.

**- Monsieur DELATTRE Arnaud**

Technicien, MAIRIE DE SOISSONS, demeurant à CHACRISE.

**- Monsieur DELBARRE Pascal**

Adjoint technique territorial, MAIRIE DE SERAIN, demeurant à SERAIN.

**- Madame DELBECQ Séverine née BIBRÉ**

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à CAUMONT.

**- Madame DELPIERRE Isabelle**

Infirmière diplômée d'État, E.P.S.M.D AISNE PRÉMONTRÉ, demeurant à COUCY-LE-CHÂTEAU-AUFFRIQUE.

**- Madame DEMAILLY Isabelle née VERHAEGHE**

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS, demeurant à MUSCOURT.

**- Madame DEMARQUE Gladys**

Infirmière en soins généraux, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à CHAUNY.

**- Monsieur DENEAUX Patrice**

Aide soignant, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à NOUVION-LE-COMTE.

**- Madame DEROCH Céline née WALMÉ**

Adjoint administratif principal 2 cl, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT QUENTIN, demeurant à GRICOURT.

**- Monsieur DESSAIN Jean-Luc**

Rédacteur principal 2 cl, MAIRIE DE SOISSONS, demeurant à SOISSONS.

**- Madame DETHIERE Annie née FOSSE**

Monitrice éducatrice, GROUPE EPHESE, demeurant à NEUVE-MAISON.

**- Monsieur DEVILLER Rémi**

Psychologue hors classe, CENTRE HOSPITALIER DE DOUAI, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame DOBRININE Sonia née FERNANDES**

Adjoint technique territorial, MAIRIE DE CHÂTEAU-THIERRY, demeurant à NESLES-LA-MONTAGNE.

**- Monsieur DOBRZYNSKI Jean**

Technicien de laboratoire classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à MAREST-DAMPCOURT.

**- Madame DOCHEZ Séverine née CAROLLE**

Adjoint administratif territorial 2 cl, MAIRIE DE LAON, demeurant à FOURDRAIN.

**- Monsieur DOUCHET François**

Infirmerier cadre santé, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT QUENTIN, demeurant à PONTRUET.

**- Monsieur DOUSKI Morad**

Agent de maîtrise, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS, demeurant à CHARLY-SUR-MARNE.

**- Madame DUCHESNE Angélique née MONFRONT**

Aide soignante hospitalière, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT QUENTIN, demeurant à GAUCHY.

**- Monsieur DUCLOS Grégory**

Adjoint technique principal 2 cl, MAIRIE DE SOISSONS, demeurant à SOISSONS.

**- Madame DUCRET Delphine**

Agent des services hospitaliers qualifiée, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Monsieur DUCROCQ Bruno**

Adjoint technique territorial principal 2 cl des Établissements d'enseignement, CONSEIL RÉGIONAL DES HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à TRAVECY.

**- Madame DUFLOT Isabelle**

Adjoint administratif territorial, MAIRIE DE TERGNIER, demeurant à LIEZ.

**- Monsieur DUNESME Axcel**

Directeur, MAIRIE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à LE VERGUIER.

**- Madame DURAND Sandrine**

Adjoint administratif, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT QUENTIN, demeurant à GRUGIES.

**- Madame DUTARQUE Corinne**

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Monsieur FALLET Jean-Pierre**

Adjoint technique territorial, MAIRIE DE NOGENT-L'ARTAUD, demeurant à NOGENT-L'ARTAUD.

**- Madame FANTOLI Chantal**

Aide soignante qualifiée, E.P.S.M.D AISNE PRÉMONTRÉ, demeurant à PRÉMONTRÉ.

**- Monsieur FAVREL Thierry**

Chef d'équipe conducteur automobile principal, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE L'IMMOBILIER, DE LA LOGISTIQUE ET DES TRANSPORTS, demeurant à VILLES-DORTOIRS.

**- Madame FERNANDES Isabelle née PEREIRA**

Aide soignante, MAISON DE RETRAITE, demeurant à MARLE.

**- Madame FIERRET Laure née ALIZARD**

Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame FIGUEIREDO Véronique née DOSSUS**

Aide médico-psychologique, CENTRE HOSPITALIER GÉRONTOLOGIQUE DE LA FÈRE, demeurant à TERGNIER.

**- Madame FLAMAND Nadège née BERNARD**

Adjoint administratif principal 2 cl, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à ARTEMPS.

**- Monsieur FLORENTIN Christophe**

Animateur / chargé de communication, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PICARDIE DES CHÂTEAUX, demeurant à GUIGNICOURT.

**- Madame FOJCIK Isabelle**

Psychologue, CENTRE HOSPITALIER GÉRONTOLOGIQUE DE LA FÈRE, demeurant à LA FÈRE

**- Monsieur FOLLI Eddy**

Adjoint technique territorial, MAIRIE DE TERGNIER, demeurant à TERGNIER.

**- Madame FOUAN Christine née CUPERLIER**

Ouvrier principal 2 cl, GROUPE EPHESE, demeurant à SISSONNE.

**- Monsieur FOUCHET Gérald**

Adjoint technique principal 2cl, VILLE DE GAUCHY, demeurant à GAUCHY.

**- Madame FOUILLOY Karine née VALLIANDET**

Infirmière cadre santé, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à ARTEMPS.

**- Monsieur FOULON Cédric**

Ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à SAINT-GOBAIN.

**- Madame FOURNIER Anne née SENDRON**

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE LAON, demeurant à LAON.

**- Madame FOURNIVAL Virginie née CALLENCE**

Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER GÉRONTOLOGIQUE DE LA FÈRE, demeurant à FRIÈRES-FAILLOUËL.

**- Madame FRANCOIS Claudine née MAJTA**

Aide soignante des services hospitaliers qualifiée, E.P.S.M.D AISNE PRÉMONTRÉ, demeurant à TARTIERS.

**- Monsieur GAFFET Michel**

Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS, demeurant à LA NEUVILLE-EN-BEINE.

**- Madame GAGNON Florence née PITOIS**

Adjoint technique principal 2cl, VILLE DE GAUCHY, demeurant à GAUCHY.

**- Monsieur GÉRARD Antony**

Adjoint d'animation principal 1 cl, MAIRIE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Monsieur GIRARDOT Olivier**

Ingénieur principal, MAIRIE DE SOISSONS, demeurant à VIERZY.

**- Madame GORRE Delphine**

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Monsieur GOSSART Pascal**

Adjoint technique territorial, MAIRIE DE BÉTHANCOURT-EN-VAUX, demeurant à BÉTHANCOURT-EN-VAUX.

**- Monsieur GRAIN Yohann**

Brigadier chef principal, MAIRIE DE CRÉPY-EN-VALOIS, demeurant à BOURGUIGNON-SOUS-COUCY

**- Madame GUILMAIN Nathalie**

Agent territorial spécialisé des Écoles maternelles, MAIRIE DE RIBEMONT, demeurant à RIBEMONT.

**- Madame HARDY Isabelle née MEANCE**

Infirmière, E.P.S.M.D AISNE PRÉMONTRÉ, demeurant à VIRY-NOUREUIL.

**- Madame HAYEZ Véronique**

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à COMMENCHON.

**- Madame HENRELLE Christelle née HESTERS**

Infirmière diplômée d'État, E.P.S.M.D AISNE PRÉMONTRÉ, demeurant à LEUZE.

**- Madame HERBOUX Corinne née DETREZ**

Agent des services hospitalier classe normale, GROUPE EPHESE, demeurant à LIESSE-NOTRE-DAME.

**- Madame HERVE Myriam**

Ouvrier principal, E.P.S.M.D AISNE PRÉMONTRÉ, demeurant à BRANCOURT-EN-LAONNOIS.

**- Madame HODIN Valérie née HERBIN**

Adjoint du patrimoine 2 cl, MAIRIE D'HIRSON, demeurant à HIRSON.

**- Madame HOPKO Stéphanie**

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à ALAINCOURT.

**- Madame HUBERT Marie-France**

Ouvrier principal 2 cl, CENTRE HOSPITALIER HIRSON, demeurant à LOGNY-LES-AUBENTON.

**- Madame HUMAIN Nathalie née MARQUET**

Attaché, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame JACQUES Patricia née MOREAU**

Adjoint technique territorial, SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE ÉLÉMENTAIRE DE CORBENY, demeurant à CORBENY.

**- Monsieur JESPIERRE Jean-Marie**

Adjoint au maire, MAIRIE DE GRICOURT, demeurant à GRICOURT

**- Madame JOUANNAUD Valérie née COLLIN**

Agent spécialisé des Écoles maternelles principal 1 cl, MAIRIE DE SOISSONS, demeurant à SANCY-LES-CHEMINOTS.

**- Monsieur KMIECINSKI Olivier**

Aide soignant, MAISON DE RETRAITE SAINT- GOBAIN, demeurant à LAON.

**- Madame KUCHNA Laurence**

Adjoint technique principal 2 cl, MAIRIE DE SOISSONS, demeurant à SOISSONS.

**- Monsieur LACOURT Olivier**

Technicien principal 1 cl, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L' AISNE, demeurant à CORBENY.

**- Madame LAGASSE Catherine née CHARPENTIER**

Adjoint administratif principal 2 cl, GROUPE EPHESE, demeurant à PROISY.

**- Monsieur LAMBOT Karim**

Agent de maîtrise, CONSEIL RÉGIONAL DES HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à ATTILLY.

**- Madame LAMOUREUX Anelyse**

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER HIRSON, demeurant à HIRSON.

**- Madame LAMY Pascale**

ATSEM principal 1 cl, MAIRIE D'HIRSON, demeurant à HIRSON.

**- Monsieur LANDA Bruno**

Adjoint technique principal 1 cl, SIRTOM DU LAONNOIS, demeurant à LAON.

**- Madame LANDAIS Christelle née GAILLARD**

Assistante médico-administrative classe normale, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS, demeurant à PROUVAIS.

**- Madame LANDOUZY Valérie née FARCÉ**

Agent social, SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AIDE À DOMICILE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame LANDUYT Isabelle née BUISSET**

Adjoint administratif principal 2 cl, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L' AISNE, demeurant à ÉTREILLERS.

**- Madame LAURENCE Pierrette**

Adjoint technique 2cl, COMMUNE DE MONTBREHAIN, demeurant à MONTBREHAIN.

**- Monsieur LAURENT Philippe**

Conseiller municipal, COMMUNE DE MOY-DE-L' AISNE, demeurant à MOY-DE-L' AISNE.

**- Madame LAVIGNE Marie-Reine**

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER DE LAON, demeurant à CHÉRY-LES-POUILLY.

**- Madame LAVOINE Sylvie**

Infirmière en soins généraux et spécialisés 2è grade, MAISON DE RETRAITE SAINT- GOBAIN, demeurant à SAINT-GOBAIN.

**- Monsieur LECAS Yannick**

Premier adjoint au maire, MAIRIE DE PLEINE-SELVE, demeurant à PLEINE-SELVE.

**- Madame LECLÈRE Karine**

Secrétaire d'agence, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE, demeurant à LAON.

**- Monsieur LECRONT Bruno**

Adjoint technique principal 2 cl, MAIRIE D'HIRSON, demeurant à SAINT-MICHEL.

**- Madame LÉCUYER Nathalie**

Agent spécialisé principal des Écoles maternelles 2 cl, MAIRIE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame LEDUC Danièle née TURQUIN**

Adjoint technique principal 2 cl, MAIRIE DE GUISE, demeurant à GUISE.

**- Madame LEFEVRE Catherine née DANTAN**

Adjoint technique, MAIRIE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Monsieur LEFÈVRE David**

Ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à GAUCHY.

**- Monsieur LEFÈVRE Dominique**

Technicien patrimoine, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE, demeurant à SAINT-BANDRY.

**- Madame LEGAY Christine**

Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS, demeurant à GUYENCOURT.

**- Madame LEGRAND Virginie**

Adjoint administratif principal 2 cl, MAIRIE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à URVILLERS.

**- Madame LELONG Véronique née THUILLEZ**

Adjoint administratif principal 2 cl, CENTRE HOSPITALIER GÉRONTOLOGIQUE DE LA FÈRE, demeurant à TERGNIER.

**- Madame LEMAIRE Myriam**

Employée d'immeuble, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE, demeurant à SOISSONS.

**- Madame LEMASSON Patricia née CARLIER**

Aide soignante, MAISON DE RETRAITE, demeurant à MARCY-SOUS-MARLE.

**- Madame LENOIR Catherine née NOÉ**

Agent des services hospitaliers qualifié, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT QUENTIN, demeurant à LESDINS.

**- Monsieur LEPAGE Olivier**

Brigadier chef principal de Police municipale, VILLE DE GAUCHY, demeurant à TROSLY-LOIRE.

**- Madame LEPRETRE-DESIMEUR Céline née LOUCHART**

Attaché, MAIRIE D'ETREUX, demeurant à BARZY-EN-THIÉRACHE.

**- Monsieur LESAGE Arnaud**

Infirmier, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à GRUGIES

**- Monsieur LHOTTE Hubert**

Adjoint au maire, MAIRIE DE GRICOURT, demeurant à GRICOURT.

**- Madame LINOSSIER Pascale née PAYELLE**

Agent social, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TERGNIER, demeurant à TERGNIER.

**- Monsieur LOUIS Jacques**

Technicien principal 2 cl, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L' AISNE, demeurant à BILLY-SUR-AISNE.

**- Madame MABILE Nicole**

Adjoint technique territorial, MAIRIE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Monsieur MACAIGNE Franck**

Agent de maîtrise territorial, MAIRIE DE CRÉPY, demeurant à CRÉPY.

**- Monsieur MAGNIN Éric**

Adjoint technique principal 1 cl, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MARNE, demeurant à VILLERS-SUR-FÈRE.

**- Monsieur MAHU Gilbert**

Adjoint au maire, MAIRIE D'ORIGNY-SAINTE-BENOITE, demeurant à ORIGNY-SAINTE-BENOITE.

**- Madame MALARY Marie-Aline née LEBEL**

Adjoint technique territorial, SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE ÉLÉMENTAIRE DE CORBENY, demeurant à CORBENY.

**- Madame MALEZIEUX Sylvie née VOELTZEL**

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à FIEULAINNE.

**- Madame MALLARD Barbara née DUTILLY**

Infirmière cadre de santé, GRAND HOPITAL DE L'EST FRANCILIEN, demeurant à MARIZY-SAINTE-GENEVIÈVE.

**- Madame MARQUANT Nadine**

Adjoint technique territorial principal 2 cl des Établissements d'enseignement, CONSEIL RÉGIONAL DES HAUTS DE FRANCE, demeurant à BICHANCOURT.

**- Madame MARQUET Karine**

Adjoint du patrimoine principal 1 cl, MAIRIE DE CHÂTEAU-THIERRY, demeurant à MONT-SAINT-PÈRE.

**- Monsieur MARTIN Frédéric**

Conseiller municipal, COMMUNE DE MOY-DE-L' AISNE, demeurant à MOY-DE-L' AISNE.

**- Monsieur MATHIEU Joël**

Adjoint technique territorial, VILLE DE GAUCHY, demeurant à GAUCHY.

**- Madame MENNECHET Christine née SATIZELLE**

Agent des services hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Monsieur MENNESSON Stéphane**

Adjoint technique territorial principal 1 cl des Établissements d'enseignement, CONSEIL RÉGIONAL DES HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à SAINT-MICHEL.

**- Monsieur MERINO-PEREZ Sébastien**

Infirmier classe normale, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS, demeurant à BAZOCHES-SUR-VESLES.

**- Madame MESDAG Marie-Josée**

Adjoint administratif principal 2 cl, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA SERRE, demeurant à LAON.

**- Madame MEURÉE Marie-Claire**

Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT QUENTIN, demeurant à BEAUTOR.

**- Monsieur MIRI Mohammed**

Adjoint d'animation principal 1 cl, MAIRIE DE CHÂTEAU-THIERRY, demeurant à CHÂTEAU-THIERRY.

**- Madame MOINAT Nathalie**

Responsable service social, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE, demeurant à SOISSONS.

**- Monsieur MORVILLERS Alexis**

Adjoint technique principal 2 cl, MAIRIE DE PARIS - Direction de la Propreté et de l'Eau, demeurant à CHÂTEAU-THIERRY.

**- Monsieur MOURAS David**

Adjoint technique territorial principal 1 cl, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE L' AISNE, demeurant à CHASSEMY.

**- Monsieur NORMAND Bruno**

Brigadier, MAIRIE DE GUISE, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame ODELOT Barbara née BAWIN**

Moniteur éducateur, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à GAUCHY.

**- Madame ONDERNARD Laëtitia**

Assistant socio-éducatif principal, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L' AISNE, demeurant à COURBOIN.

**- Monsieur PAISLEY Franck**

Adjoint technique territorial principal 2 cl des Établissements d'enseignement, CITÉ SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à BLÉRANCOURT.

**- Madame PALAISY Ilda née DA COSTA**

Agent d'entretien qualifié, CENTRE HOSPITALIER DE HAM, demeurant à VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE.

**- Madame PARRA Karine née BERNARD**

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER GÉRONTOLOGIQUE DE LA FÈRE, demeurant à CHARMES.

**- Madame PASQUALI Marie-Pierre née ALLART**

Adjoint administratif principal 1 cl, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MARNE, demeurant à GUIGNICOURT.

**- Monsieur PAYSAL Hervé**

Chef de service Police municipale principal 1 cl, MAIRIE DE BOBIGNY, demeurant à DOMPTIN.

**- Monsieur PELLETIER Thierry**

Conseiller municipal, MAIRIE DE MONTIGNY-SOUS-MARLE, demeurant à MONTIGNY-SOUS-MARLE.

**- Monsieur PERAL Severino**

Attaché, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE LAON, demeurant à LAON.

**- Madame PERDU Bernadette**

Animatrice principale, MAISON DE RETRAITE SAINT-GOBAIN, demeurant à FRESNES.

**- Monsieur PÉRIN Benoît**

Brigadier chef principal de Police municipale, MAIRIE DE SOISSONS, demeurant à SERGY.

**- Madame PETIT Natacha née ROY**

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à BELLICOURT.

**- Madame PETIT Sandrine née BABILLIOT**

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à SAINT-NICOLAS-AUX-BOIS.

**- Monsieur PEYEN Philippe**

Agent d'entretien qualifié, MAISON DE RETRAITE, demeurant à MARLE.

**- Madame PHILIPPE Nathalie**

Adjoint administratif principal, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame PINCHON Catherine née TROCMÉ**

Adjoint administratif principal 2 cl, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à ITANCOURT.

**- Madame PINGRET Christine née RASSEMONT**

Agent spécialisé principal 2 cl des Écoles maternelles, SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE ÉLÉMENTAIRE DE CORBENY, demeurant à ATHIES-SOUS-LAON.

**- Monsieur PITTEMAN Manuel**

Adjoint technique principal 1 cl, MAIRIE DE SOISSONS, demeurant à SOISSONS.

**- Madame POLETTI Ketty née DENIS**

Attaché, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame POTTIER Angélique née FERRY**

Agent des services hospitaliers qualifiée, CENTRE HOSPITALIER HIRSON, demeurant à OHAIN.

**- Monsieur POULAIN Pascal**

Employé d'immeuble, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE, demeurant à LAON.

**- Madame POULET Christine née PERSICO**

Auxiliaire puériculture, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à BOHAIN-EN-VERMANDOIS.

**- Madame POURRIER Isabelle née DEHAN**

Adjoint administratif principal 2 cl, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA SERRE, demeurant à AUTREMENCOURT.

**- Monsieur PREVOT Bruno**

Technicien supérieur hospitalier, E.P.S.M.D AISNE PRÉMONTRÉ, demeurant à MONS-EN-LAONNOIS.

**- Madame PREVOT Christel née LACOURT**

Éducatrice principale de jeunes enfants, MAIRIE DE SOISSONS, demeurant à CESSIERES.

**- Madame PRIN Christelle née CHARLIER**

Adjoint administratif principal 1 cl, COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS, demeurant à BERRY-AU-BAC.

**- Monsieur PROIX Jean-Philippe**

Adjoint technique territorial principal 2 cl, MAIRIE DE LAON, demeurant à LAON.

**- Madame PROT Patricia née LECLÉRE**

Rédacteur principal 1 cl, COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS, demeurant à GUIGNICOURT.

**- Monsieur PUCHAUX Jean-François**

Ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à REMIGNY.

**- Monsieur QUATREVAUX Thierry**

Ouvrier d'entretien, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AISNE, demeurant à LAON.

**- Monsieur QUENNELLE Denis**

Agent de maîtrise territorial, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA SERRE, demeurant à MESBRECOURT-RICHECOURT.

**- Monsieur RAHARIMANANA Jean-Claude**

Technicien supérieur hospitalier, GRAND HOPITAL DE L'EST FRANCILIEN, demeurant à CHÂTEAU-THIERRY.

**- Monsieur RAPIN Cyril**

Directeur général des services, MAIRIE DE TERGNIER, demeurant à TERGNIER.

**- Madame RASSINOX Martine née COUPEZ**

Infirmière bloc opératoire classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à FAYET.

**- Monsieur ROBBE Raymond**

Adjoint technique principal 2 cl, MAIRIE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à HOMBLIERES.

**- Madame ROBERT Marie-Line née OGET**

Adjoint administratif principal 2 cl, MAIRIE D'HIRSON, demeurant à HIRSON.

**- Madame ROHART Marie-Thérèse née ADAMUS**

Infirmière en soins généraux 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à BRANCOURT-LE-GRAND.

**- Madame ROUTIER Delphine**

Aide soignante qualifiée, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame SALANON Johanne née GAUDEFROY**

Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS, demeurant à PAARS.

**- Madame SE ONDOUA Isabelle née DELORY**

Attaché territorial, MAIRIE DE SOISSONS, demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN.

**- Madame SIGOLO Nathalie**

Agent des services hospitaliers, MAISON DE RETRAITE, demeurant à LE HÉRIE-LA-VIEVILLE.

**- Monsieur SOHIER Fabrice**

Ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à GRICOURT.

**- Madame SOYÉ Jocelyne**

Adjoint administratif principal 2 cl, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à ROUPY.

**- Monsieur SPAGNOL Alexandre**

Ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à OMISSY.

**- Madame STRASSER Séverine**

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à GAUCHY.

**- Madame SUEUR Gina née STOLL**

Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Monsieur SZELAG Pascal**

Adjoint technique principal 1 cl, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame SZPAKOWSKI Claudie née PILOTAZ**

Rédacteur principal 1 cl, Centre Communal d'Action Sociale de LAON, demeurant à HIRSON.

**- Madame TAINE Isabelle**

Infirmière soins généraux, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à LEVERGIES.

**- Madame TERRIER Sandrine**

Adjoint principal du patrimoine 2 cl, COMMUNE D'ANIZY-LE-CHATEAU, demeurant à ALLEMANT.

**- Madame THEATRE Dominique née PAPIN**

Adjoint administratif principal 2 cl, CENTRE HOSPITALIER HIRSON, demeurant à HIRSON.

**- Monsieur THOMAS Cyril**

Agent de maîtrise, MAIRIE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SÉRY-LES-MÉZIÈRES.

**- Madame VANDEPLASSCHE Catherine née MAHIEUX**

Adjoint administratif principal, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame VAN HAMME Sylvie née AUBERT**

Attaché, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L' AISNE, demeurant à VERSIGNY.

**- Madame VAN HYFTE Isabelle née ELOI**

Conseiller résident, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE, demeurant à TERNY-SORNY.

**- Madame VAROQUIER Cathy**

Adjoint technique territorial, MAIRIE DE NOGENT-L'ARTAUD, demeurant à NOGENT-L'ARTAUD.

**- Madame VATIN Josette**

Adjoint technique territorial principal 2 cl des Établissements d'enseignement, CONSEIL RÉGIONAL DES HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Monsieur VÉLY Frédéric**

Adjoint technique principal 1 cl, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE L'OISE, demeurant à ORIGNY-SAINTE-BENOITE.

**- Monsieur VIEVILLE Christian**

Ouvrier principal, MAISON DE RETRAITE SAINT-GOBAIN, demeurant à SAINT-GOBAIN.

**- Monsieur VIGNAL Cédric**

Adjoint technique principal 1 cl, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L' AISNE, demeurant à LA FÈRE.

**- Monsieur VOISELLE Sébastien**

Adjoint technique principal 1 cl, COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS, demeurant à EVERGNICOURT.

**- Monsieur WAROQUEAUX Gérard**

Technicien, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L' AISNE, demeurant à SERMOISE.

**- Monsieur WHEELER Éric**

Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame WLODARCZYK Nathalie**

Rédacteur 1 cl, COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS, demeurant à CHASSEMY.

**- Monsieur ZAEGEL Michel**

Ingénieur principal, COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS, demeurant à BAZOCHES-SUR-VEYLES.

**Article 2 :** la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale VERMEIL est décernée à :

**- Madame ALLAIN Laurence née LIMAR**

Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à AUTREVILLE.

**- Madame BAILLIET Monique**

Adjoint technique territorial principal 2 cl, MAIRIE DE LAON, demeurant à MARCHAIS.

**- Madame BARLOY Pascale**

Adjoint administratif principal 2 cl, MAISON DE RETRAITE, demeurant à MARLE.

**- Monsieur BASTIEN Thierry**

Agent de maîtrise, MAISON DE RETRAITE, demeurant à SONS-ET-RONCHÈRES.

**- Monsieur BAUCHART Fabien**

Aide soignant principal, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame BEAUVILLAIN Christine née DUPONT**

Adjoint administratif principal 1 cl, MAIRIE DE SISSONNE, demeurant à SISSONNE.

**- Monsieur BIBÉ Olivier**

Attaché principal, MAIRIE DE LAON, demeurant à LAON.

**- Monsieur BIDEAUX Jean-Baptiste**

Membre du Centre Communal d'Action Sociale, COMMUNE DE MOY-DE-L' AISNE, demeurant à MOY-DE-L' AISNE.

**- Madame BIELLMANN Chantal née KAUFF**

Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame BIROT Véronique**

Adjoint administratif, E.P.S.M.D AISNE PRÉMONTRÉ, demeurant à PRÉMONTRÉ.

**- Madame BLEUSE Francine née DETALLE**

Adjoint technique principal 1 cl des Établissements d'enseignement, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L' AISNE, demeurant à ITANCOURT.

**- Madame BONIFACE Béatrice née POULIN**

Aide soignante hospitalière qualifiée, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à HOMBLIÈRES.

**- Madame BORSETTI Anita née WARCHALOWSKI**

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à CHAUNY.

**- Madame BOUCHER Véronique née BEURAIN**

Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DE MOY-DE-L' AISNE, demeurant à MOY-DE-L' AISNE.

**- Madame BOULNOIS Françoise**

Aide soignante principale, GROUPE EPHESE, demeurant à MARLY-GOMONT.

**- Madame BRACONNIER Marie-Line**

Adjoint administratif principal, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT QUENTIN, demeurant à GAUCHY.

**- Madame BUTSCHER Élisabeth née ANDRÉ**

Agent des services hospitaliers qualifiée, GROUPE EPHESE, demeurant à CHIVRES-EN-LAONNOIS.

**- Madame CAVAIOLI Catherine**

AMA classe exceptionnelle, ASSISTANCE PUBLIQUE - HÔPITAUX DE PARIS, demeurant à MONTFAUCON.

**- Madame CILLIER Florence**

Ouvrier principal, MAISON DE RETRAITE DE CRÉPY, demeurant à MONCEAU-LES-LEUPS.

**- Madame CLÉMENT Jocelyne née CUVILLIER**

Rédacteur principal 1cl, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L' AISNE, demeurant à AULNOIS-SOUS-LAON.

**- Madame COCHET Marie-Line**

Infirmière anesthésiste classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à ACHERY.

**- Madame COCHET Valérie**

Auxiliaire de soins principal 1cl, MAIRIE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à GAUCHY.

**- Madame COHIDON Brigitte**

Infirmière, MAISON DE RETRAITE, demeurant à SAINS-RICHAUMONT.

**- Madame COIGNET Patricia**

Adjoint administratif principal 2 cl, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à VILLERS-COTTERÊTS.

**- Madame COLAS Claudine née QUATREVAUX**

Adjoint administratif principal 2 cl, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AISNE, demeurant à ATHIES-SOUS-LAON.

**- Madame CONTANT Véronique née MYSLIWIEC**

Rédacteur principal 1 cl, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AISNE, demeurant à VAUDESSON.

**- Monsieur CONVERT Jean-Pierre**

Brigadier chef principal, MAIRIE D'AULNAY-SOUS-BOIS, demeurant à VILLERS-COTTERÊTS.

**- Madame CORNU Chantal née BASQUIN**

Aide soignante classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à PONTRUET.

**- Monsieur CORNU Olivier**

Aide soignant classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à PONTRUET.

**- Madame COURTOIS Véronique née TORDEUX**

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS, demeurant à MONT-NOTRE-DAME.

**- Monsieur CRAPART Didier**

Technicien, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AISNE, demeurant à COURBOIN.

**- Monsieur CREPEAUX Bernard**

Agent de maîtrise, MAIRIE DE SOISSONS, demeurant à BELLEU.

**- Madame CROENNE Marilyne née SIROS**

Adjoint administratif principal 1cl, COMMUNE DE LE NOUVION-EN-THIÉRACHE, demeurant à LE NOUVION-EN-THIERACHE.

**- Madame DAGNICOURT Catherine née BRESILLION**

Infirmière psychiatrique, E.P.S.M.D AISNE PRÉMONTRÉ, demeurant à CHAMPS.

**- Madame DEBLOCK Valérie née GASDON**

Aide soignante, MAISON DE RETRAITE, demeurant à MARLE.

**- Madame DEBREUX Nathalie née JURA**

Agent des services hospitaliers qualifié, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à FARGNIERS.

**- Madame DÉCAMPS Nadia née PLUCHART**

Agent social, SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AIDE À DOMICILE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame DE GRAEVE Elisabeth**

Rédacteur, MAIRIE D'AULNAY-SOUS-BOIS, demeurant à VILLERS-COTTERÊTS.

**- Madame DELESSART Nathalie**

Infirmière en soins généraux, CENTRE HOSPITALIER DE LAON, demeurant à LAON.

**- Madame DEMELLIER Carole née BRUNEL**

Puéricultrice hors classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L' AISNE, demeurant à MESNIL-SAINT-LAURENT.

**- Monsieur DEPIL Dominique**

Technicien principal 1 cl, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L' AISNE, demeurant à BOUE.

**- Monsieur DEQUET Nicolas**

Ouvrier principal 2 cl, MAISON DE RETRAITE, demeurant à MARLE.

**- Madame DETERME Marie-France**

Attachée d'administration, MAISON DE RETRAITE, demeurant à LA FLAMENGRIE.

**- Monsieur DEU Gilles**

Adjoint technique principal 1 cl, MAIRIE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame DOUVRY Catherine née LEFÈVRE**

Adjoint administratif territorial principal 1 cl, Office Public de l'Habitat SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame DROT Sylvie née GAMAND**

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Monsieur DUBOIS Jean-Louis**

Adjoint technique principal 1 cl, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SOISSONNAIS, demeurant à BAGNEUX.

**- Monsieur DUCHÊNE René**

Conseiller municipal, MAIRIE DE MONTIGNY-SOUS-MARLE, demeurant à MONTIGNY-SOUS-MARLE.

**- Monsieur DUMINIL William**

Aide soignant, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame DUPONT Jasmine née REQUENA**

Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à CHAUNY.

**- Monsieur DURAND Bernard**

Maître ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER HIRSON, demeurant à CLAIRFONTAINE.

**- Monsieur EL AMRI Assane**

Moniteur éducateur, GROUPE EPHESE, demeurant à SOISSONS.

**- Madame ELIEZ Lorette née DIOT**

Agent spécialisé des Écoles maternelles principal 1 cl, MAIRIE DE SOISSONS, demeurant à BELLEU.

**- Monsieur EVRARD Bruno**

Adjoint technique territorial principal 1 cl des Établissements d'enseignement, CONSEIL RÉGIONAL DES HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à CONDREN.

**- Monsieur FAGLAIN Denis**

Adjoint technique territorial, Office Public de l'Habitat SAINT-QUENTIN, demeurant à HOMBLIÈRES.

**- Madame FOURNIER Annie née COCHETON**

Adjoint technique principal 1 cl, MAIRIE DE CHÂTEAU-THIERRY, demeurant à NOGENTEL.

**- Madame FRÉMONT Nathalie**

Adjoint technique principal 1 cl des Établissements d'enseignement, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L' AISNE, demeurant à FRESNOY-LE-GRAND.

**- Madame FROMENT Pascaline née JOSEPH**

Aide-médecin psychologue principal, GROUPE EPHÈSE, demeurant à GUISE.

**- Madame GABET Marie-France**

Adjoint des cadres hospitalier, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Monsieur GAGNON Jean-Louis**

Technicien principal 1 cl, MAIRIE DE SOISSONS, demeurant à SOISSONS.

**- Madame GAUDION Corinne née DOUTE**

Auxiliaire de puériculture principal, GROUPE EPHÈSE, demeurant à HAUTION.

**- Madame GAUTHIER Pascale née GOURDET**

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS, demeurant à PAARS.

**- Monsieur GENNESSEUX Michel**

Directeur général des services, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L' AISNE, demeurant à FOLEMBRAY.

**- Madame GÉRARD Frédérique**

Préparatrice en pharmacie hospitalière, CENTRE HOSPITALIER HIRSON, demeurant à HIRSON.

**- Madame GILLE Brigitte née BERNARD**

Adjoint administratif principal 1 cl, MAIRIE D'HIRSON, demeurant à HIRSON.

**- Monsieur GONZALEZ Miguel**

Chef d'équipe conducteur automobile principal, MAIRIE DE PARIS - Direction de la Propreté et de l'Eau, demeurant à CHOUY.

**- Monsieur GOUVENEAU Hervé**

Agent de maîtrise, MAIRIE DE BRASLES, demeurant à BRASLES.

**- Monsieur GUITTARD Jean-Luc**

Agent de maîtrise, MAIRIE DE COUVRON-ET-AUMENCOURT, demeurant à COUVRON-ET-AUMENCOURT.

**- Madame GUYOT Chantal**

Sage femme hors classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L' AISNE, demeurant à CHATEAU-THIERRY.

**- Madame HAYAERT Françoise née MORVAL**

Technicien paramédical territorial classe supérieure, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L' AISNE, demeurant à VORGES.

**- Monsieur HAYE Laurent**

Adjoint technique territorial principal 2 cl des Établissements d'enseignement, CONSEIL RÉGIONAL DES HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à GAUCHY.

**- Madame HORDEQUIN Anne née SCARCELLA**

Aide soignante principal, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à TERGNIER.

**- Monsieur HUBEAU Dominique**

Agent de maîtrise principal, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE L'OISE, demeurant à ALAINCOURT.

**- Monsieur JALLADEAU Patrick**

Adjoint technique principal 1 cl, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SOISSONNAIS, demeurant à MISSY-SUR-AISNE.

**- Madame JOLY Alexandra née PUDEPIÈCE**

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à VERMAND.

**- Monsieur JONNEAU Fabrice**

Adjoint technique principal 1 cl, MAIRIE DE CHÂTEAU-THIERRY, demeurant à CHÂTEAU-THIERRY.

**- Monsieur JULIEN Bernard**

Agent de maîtrise principal, Office Public de l'Habitat SAINT-QUENTIN, demeurant à FRANCILLY-SELENCY.

**- Monsieur KUTTER Frédéric**

Infirmier cadre santé, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT QUENTIN, demeurant à GRICOURT.

**- Madame LAMAND Corinne**

Infirmière de soins généraux, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à CLASTRES.

**- Madame LAMART Fabienne née DANNOOT**

Adjoint administratif principal 1 cl, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L' AISNE, demeurant à DALLON.

**- Monsieur LANGLOIS Pierre**

Comptable, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE, demeurant à LAON.

**- Madame LECRY Brigitte née VAIVRE**

Aide soignante, MAISON DE SANTÉ DE BOHAIN, demeurant à BOHAIN-EN-VERMANDOIS.

**- Monsieur LEDUC Daniel**

Agent de maîtrise principal, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame LEFEBVRE Isabelle née SZEWCOW**

Aide soignante hospitalière qualifiée, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à ESTRÉES.

**- Madame LE GARREC Marie-Ange**

Ingénieur principal, MAIRIE DE SOISSONS, demeurant à SOISSONS.

**- Madame LEGRAND Marie-Line**

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame LEMAIRE Roselyne née BOUVET**

Assistante familiale, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MARNE, demeurant à AMIFONTAINE.

**- Madame LENEUTRE Chantal née LEGRAND**

Adjoint technique territorial principal 2 cl des Établissements d'enseignement, CONSEIL RÉGIONAL DES HAUTS DE FRANCE, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame LEPINE Myriam née FLICOTEAUX**

Adjoint technique principal 1 cl des Établissements d'enseignement, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L' AISNE, demeurant à LANDOUZY-LA-VILLE.

**- Monsieur LESPINE Thierry**

Ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à CHAUNY.

**- Monsieur L'HOSTE Jean-Marie**

Adjoint technique principal 1 cl, MAIRIE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-SIMON.

**- Madame LICETTE Michelle née TIRFOIN**

Aide soignante, MAISON DE RETRAITE, demeurant à MARLE.

**- Monsieur LIMAGE Maurice**

Adjoint technique principal 2 cl, MAIRIE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame LOMBARD Pascale née SUEUR**

ATSEM principal 2 cl, VILLE DE GAUCHY, demeurant à GAUCHY.

**- Monsieur MADASCHI Éric**

Moniteur éducateur, GROUPE EPHESE, demeurant à LAON.

**- Madame MALLON Sylvie née FRANCOIS**

Adjoint administratif principal 1 cl, MAIRIE DE GUISE, demeurant à AUDIGNY.

**- Monsieur MARCHANDISE Jean-Marc**

Adjoint technique principal 1 cl, MAIRIE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame MARECAT Sylvie**

Agent des services hospitaliers qualifiée, MAISON DE RETRAITE, demeurant à HOUSSET.

**- Monsieur MARESCAUX Jean-Noël**

Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE WATTRELOS, demeurant à LE NOUVION-EN-THIÉRACHE.

**- Monsieur MATHIEU Pascal**

Technicien principal 2 cl, VILLE DE FISMES, demeurant à BRAINE.

**- Madame MAZZOLINI Marylène**

Agent des services hospitaliers qualifiée classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE LAON, demeurant à AULNOIS-SOUS-LAON.

**- Madame MENJAUD Sylvie**

Monitrice éducatrice, ASSOCIATION TRAITS D' UNION, demeurant à NEUVE-MAISON.

**- Madame MERIAUX Magali**

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Monsieur MINOUFLET Thierry**

Manipulateur radio cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à VERMAND.

**- Madame MISSON Nadine née MEUNIER**

Assistant médico administratif classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à VIRY-NOUREUIL.

**- Monsieur MONCHAUX Nadège née LABOUX**

Infirmière psychiatrique, E.P.S.M.D AISNE PRÉMONTRÉ, demeurant à PRÉMONTRÉ.

**- Monsieur MOROY Noël**

Agent de maîtrise principal, ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS GRAND EST, demeurant à CHARLY-SUR-MARNE.

**- Monsieur MOURIN Éric**

Adjoint technique, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE L'OISE, demeurant à LANDIFAY-ET-BERTAIGNEMONT.

**- Madame NOIROT Nathalie née DUCLOS**

Technicien de laboratoire classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à PRÉMONT.

**- Madame OUDELET Brigitte née LEBEGUE**

Adjoint administratif principal 1 cl, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L' AISNE, demeurant à LAON.

**- Madame PARISOT Christel**

Adjoint administratif territorial principal 2 cl, MAIRIE DE TERGNIER, demeurant à TERGNIER.

**- Madame PARMENTIER Bernadette née BACA**

Assistant médico administratif classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à BICHANCOURT.

**- Monsieur PINCHON Jean-Claude**

Maire, MAIRIE D'ITANCOURT, demeurant à ITANCOURT.

**- Monsieur PIPART Alain**

Infirmier bloc opératoire, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Monsieur PLADER Pascal**

Technicien de laboratoire, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à ARTEMPS.

**- Monsieur PROISY Olivier**

Infirmier anesthésiste classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame PRUD'HOMME Nelly née CELEN**

Rédacteur principal 1 cl, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L' AISNE, demeurant à MONTIGNY-SUR-CRECY.

**- Monsieur QUATREVAUX Didier**

Ouvrier d'entretien, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE, demeurant à LAON.

**- Monsieur QUIZY Pascal**

Infirmier diplômé d'État, E.P.S.M.D AISNE PRÉMONTRÉ, demeurant à FRIÈRES-FAILLOUËL.

**- Madame RAVAUX Fabienne**

Adjoint administratif principal 1 cl, MAIRIE D'HIRSON, demeurant à HIRSON.

**- Madame RÉAL Catherine**

Aide soignante, E.P.S.M.D AISNE PRÉMONTRÉ, demeurant à PRÉMONTRÉ.

**- Madame RIBEIRO Marie-Catherine née DEVAUX**

Rédacteur principal 2 cl, MAIRIE DE SOISSONS, demeurant à CROUY.

**- Monsieur RICHARD Jean-Charles**

Adjoint technique principal 1 cl, MAIRIE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame RICHET Véronique**

Infirmière cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à GRICOURT.

**- Monsieur RIFFLARD Didier**

Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE SOISSONS, demeurant à OSLY-COURTIL.

**- Madame RIGAUX Marie-Hélène née RIGAUX**

Infirmière classe supérieure, E.P.S.M.D AISNE PRÉMONTRÉ, demeurant à SANCY-LES-CHEMINOTS.

**- Monsieur ROUSSEAUX Jean-François**

Aide soignant principal, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Monsieur RUBIO Frédéric**

Chef d'équipe conducteur automobile principal, MAIRIE DE PARIS - Direction de la Propreté et de l'Eau, demeurant à CREPY.

**- Monsieur SALADIAK Jean-Luc**

Technicien supérieur hospitalier, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à PONTRUET.

**- Madame SALUSTRI Rita**

Aide soignante hospitalière qualifiée, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à MOY-DE-L' AISNE.

**- Monsieur SANTERRE Noël**

Adjoint technique principal 1 cl, MAIRIE DE CHÂTEAU-THIERRY, demeurant à MONTLEVON.

**- Monsieur SCREVE Daniel**

Ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à CHAUNY.

**- Madame SEGUI Sophie**

Rédacteur principal 2 cl, MAIRIE DE NOGENT-L'ARTAUD, demeurant à CHEZY-SUR-MARNE.

**- Madame SENDRON Christine**

Aide soignante, MAISON DE RETRAITE, demeurant à MARLE.

**- Monsieur SOCKEEL Yves**

Attaché territorial hors classe-directeur général des services, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE L' AISNE, demeurant à ATHIES-SOUS-LAON.

**- Madame SOUERES Brigitte née VASSEUR**

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Monsieur STASIEWSKI Laurent**

Ouvrier principal, E.P.S.M.D AISNE PRÉMONTRÉ, demeurant à PRÉMONTRÉ.

**- Monsieur TARDIF Philippe**

Adjoint technique principal 2 cl, MAIRIE DE CHÂTEAU-THIERRY, demeurant à CHÂTEAU-THIERRY.

**- Monsieur TASSIN Fabrice**

Agent de maîtrise principal, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SOISSONNAIS, demeurant à LEUILLY-SOUS-COUCY.

**- Madame TAVERNIER Odile née BALESE**

Auxiliaire de puériculture, SIVOM DU CATELET, demeurant à SERAIN.

**- Monsieur THOMAS Jean-Jacques**

Maire, MAIRIE D'HIRSON, demeurant à HIRSON.

**- Madame TOUZET Véronique**

Adjoint technique principal 2 cl, MAIRIE DE CHÂTEAU-THIERRY, demeurant à CHÂTEAU-THIERRY.

**- Madame TULPIN Corinne née DRAPIER**

ATSEM principal 1 cl, COMMUNE DE MOY-DE-L' AISNE, demeurant à MOY-DE-L' AISNE.

**- Monsieur VEYS Laurent**

Adjoint technique principal 1 cl, MAIRIE DE SOISSONS, demeurant à SOISSONS.

**- Monsieur WAUTHIER Albert**

Brigadier chef principal, MAIRIE DE CRÉPY EN VALOIS, demeurant à VILLERS-COTTERÊTS.

**- Monsieur XAVIER Patrick**

Technicien patrimoine, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE, demeurant à LAON.

**- Monsieur ZANON Jérôme**

Technicien principal 1cl, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE, demeurant à LE PLESSIER-HULEU.

**Article 3** : la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale OR est décernée à :

**- Madame ABREU Béatrice née DUPONT**

Moniteur éducateur principal, GROUPE EPHESE, demeurant à LIESSE-NOTRE-DAME.

**- Madame ARZUL Isabelle**

Adjoint administratif principal, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame ATTANCOURT Sylvie**

Aide médico psychologique principal, GROUPE EPHESE, demeurant à IRON.

**- Monsieur AUPEIX Jean-Pierre**

Éboueur principal de classe supérieure, MAIRIE DE PARIS - Direction de la Propreté et de l'Eau, demeurant à VAUXAILLON.

**- Madame BAILLEUX Catherine née JACOTIN**

Adjoint administratif principal, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à CHAUNY.

**- Madame BAKKER Corinne née PETIT**

Aide soignante principale, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à NAUROY.

**- Madame BALITOUT Delphine**

Ouvrier principal 2 cl, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L' AISNE, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame BAS Dominique née GUIOT**

Manipulateur électroradiologie, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Monsieur BERGER Dominique**

Technicien principal 1 cl, COMMUNE DE MARLE, demeurant à MARLE.

**- Madame BETEMS Marie-Josée née PASTERNAK**

Adjoint administratif principal 1 cl, MAIRIE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à URVILLERS.

**- Madame BILLIART Marie-Christine née GOUNOT**

Adjoint technique, MAIRIE DE SOISSONS, demeurant à SOISSONS.

**- Madame BLANCHARD Anne**

Aide soignante principale, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS, demeurant à VEZILLY.

**- Madame BLEUSE Patricia née WACHEUL**

Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame BOCHEUX Annie**

Adjoint administratif principal, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame BOULANT Élisabeth**

Infirmière soins généraux, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Monsieur BOUVRY Philippe**

Agent de maîtrise, CONSEIL RÉGIONAL DES HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à BÉZU-SAINT-GERMAIN.

**- Madame BRUYELLE Michèle**

Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER HIRSON, demeurant à FOURMIÉS.

**- Madame BURNIER Catherine**

Adjoint du patrimoine principal 1 cl, MAIRIE DE SOISSONS, demeurant à CUISY-EN-ALMONT.

**- Monsieur CAMBON Alain**

Attaché, MAIRIE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à PONTRUET.

**- Madame CAQUET Marie-Louise née DREUX**

Adjoint territorial d'animation principal 1 cl, MAIRIE DE TERGNIER, demeurant à TERGNIER.

**- Monsieur CARON Patrick**

Infirmier cadre santé, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à ATTILLY.

**- Monsieur CARREAU Michel**

Adjoint au maire, MAIRIE DE TERGNIER, demeurant à TERGNIER.

**- Madame CARRIER Laurence née BAILLEUX**

Rédacteur principal 1 cl, MAIRIE DE SOISSONS, demeurant à RESSONS-LE-LONG.

**- Monsieur COUSIN Marie-Odile née LELEU**

Infirmière bloc opératoire-Cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame DAUPHY Martine née THIRION**

Agent de maîtrise, MAIRIE DE TERGNIER, demeurant à TERGNIER.

**- Madame DE BOCK Sylvie née LIÉBERT**

Adjoint technique principal 2 cl, MAIRIE DE COUVRON-ET-AUMENCOURT, demeurant à NOUVION-ET-CATILLON.

**- Madame DECOMS Nathalie née BOUTLEUX**

Aide soignante principale, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à TERGNIER.

**- Madame DENIS Lydie**

Adjoint administratif principal 2 cl, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L' AISNE, demeurant à ÉTAMPES-SUR-MARNE.

**- Madame DEPLUS Nathalie**

Aide soignante principale, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à MÉZIÈRES-SUR-OISE.

**- Madame DESARRANNO Christiane née MARQUANT**

Agent des services hospitaliers de classe supérieure, MAISON DE RETRAITE SAINT-GOBAIN, demeurant à SAINT-GOBAIN.

**- Madame DIA Anta**

Adjoint administratif principal 1 cl, MAIRIE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à MESNIL-SAINT-LAURENT.

**- Madame DIEPENDAELE Corinne**

Adjoint administratif principal, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à TERGNIER.

**- Monsieur DOUCHEZ Philippe**

Ouvrier principal 1 cl, MAISON DE SANTÉ DE BOHAIN, demeurant à LE CATEAU-CAMBRÉSIS.

**- Madame DRUELLE Alyette née STRASSER**

Aide soignante hospitalière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à GRUGIES.

**- Madame DUBUIS Sylviane**

Adjoint administratif principal, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame DUMANGE Maryse**

Aide soignante principale, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame DUPUIS Danielle née VERHAGUE**

Infirmière de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à FRESNOY-LE-GRAND.

**- Monsieur DURAND Dominique**

Agent de maîtrise principal, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L' AISNE, demeurant à MOUSSY-VERNEUIL.

**- Monsieur DURLLOT Christian**

Éboueur principal de classe supérieur, MAIRIE DE PARIS - Direction de la Propreté et de l'Eau, demeurant à PAVANT.

**- Madame DUTERTRE Solange**

Auxiliaire de puériculture principal 1 cl, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS, demeurant à NOGENT-L'ARTAUD.

**- Monsieur FAIPOUX Alban**

Brigadier chef principal, MAIRIE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame FAVRI Brigitte née BULLOT**

Agent des services hospitalier qualifiée, CENTRE HOSPITALIER DE LAON, demeurant à SAMOussy.

**- Monsieur FERNANDEZ Régis**

Agent de maîtrise, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AISNE, demeurant à CHAUNY.

**- Madame FERRAND Monique née MALENFANT**

Aide médico-psychologique principale, GROUPE EPHESE, demeurant à PROISY.

**- Madame FLAMENT Elisabeth née FROMENT**

Adjoint administratif principal de 1 cl, COMMUNE DE BOHAIN-EN-VERMANDOIS, demeurant à BOHAIN-EN-VERMANDOIS.

**- Monsieur FONTAINE Gervais**

Ouvrier principal 1 cl, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS, demeurant à PONTAVERT.

**- Madame FRANCOIS Catherine née DUPRÉ**

Assistante maternelle, MAIRIE DE SOISSONS, demeurant à SOISSONS.

**- Madame FRAZIER Catherine**

Infirmière psychiatrique, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à CHAUNY.

**- Madame GAPE Nadine née BURZINSKI**

Aide soignante principale, CENTRE HOSPITALIER GÉRONTOLOGIQUE DE LA FÈRE, demeurant à TERGNIER.

**- Madame GERMAIN Nathalie**

Adjoint technique principal 2 cl, MAIRIE D'HIRSON, demeurant à HIRSON.

**- Madame GERVAIS Marlyne née ENNELIN**

Aide soignante, EHPAD MAISON DE RETRAITE DE CRÉPY, demeurant à CHARMES.

**- Madame GORAZDA Lucette née LEGRAND**

Rédacteur, MAIRIE DE GUNY, demeurant à GUNY.

**- Madame GRUNY Marianne**

Agent spécialisé principal 1 cl des Écoles maternelles, MAIRIE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à ÉTAVES-ET-BOCQUIAUX.

**- Monsieur GUERREAU Dominique née LEMAIRE**

Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à SAINT-PAUL-AUX-BOIS.

**- Monsieur HANOCQ Thierry**

Ingénieur principal, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AISNE, demeurant à DANIZY.

**- Madame HÉLUIN Yvonne née CAMUS**

Adjointe au maire, MAIRIE DE LEMPIRE, demeurant à LEMPIRE.

**- Madame HOUVENAGHEL Sabine**

Rédacteur principal 1 cl, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L' AISNE, demeurant à HOLNON.

**- Monsieur HUBERT Francis**

Adjoint technique territorial principal 2 cl des Établissements d'enseignement, CONSEIL RÉGIONAL DES HAUTS DE FRANCE, demeurant à SOISSONS.

**- Monsieur HURAND Philippe**

Adjoint technique 1 cl, MAIRIE DE CHÂTEAU-THIERRY, demeurant à CHÂTEAU-THIERRY.

**- Madame HURIEZ Dominique née DOLHEN**

Adjoint technique principal 1 cl des Établissements d'enseignement, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L' AISNE, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame IGLESIAS Vivette née JEROME**

Aide soignante hospitalière qualifiée, CENTRE HOSPITALIER HIRSON, demeurant à HIRSON.

**- Madame LABDI Catherine née BERRIOT**

Infirmière psychiatrique classe supérieure, E.P.S.M.D AISNE PRÉMONTRÉ, demeurant à BRANCOURT-EN-LAONNOIS.

**- Madame LAMINE Jacqueline née FRANCELLE**

Rédacteur principal 1 cl, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L' AISNE, demeurant à VAUXBUIN.

**- Monsieur LARCHER Christian**

Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE NOGENT-L'ARTAUD, demeurant à NOGENT-L'ARTAUD.

**- Monsieur LARZILLIÈRE Jean-Michel**

Agent de maîtrise, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L' AISNE, demeurant à PARCY-ET-TIGNY.

**- Monsieur LÉGER Jean-Claude**

Technicien supérieur hospitalier 1 cl, CENTRE HOSPITALIER DE HAM, demeurant à VILLEQUIER-AUMONT.

**- Monsieur LEGRAND Philippe**

Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE CRÉPY EN VALOIS, demeurant à VILLERS-COTTERÊTS.

**- Monsieur LEMAIRE Denis**

Ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à CHAUNY.

**- Madame LEPÈRE Pascale**

Professeur d'enseignement artistique classe normale, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SOISSONNAIS, demeurant à LESGES.

**- Madame LEQUEUX Sylvie née ROUSSILHES**

Adjoint administratif territorial 2 cl, MAIRIE DE LAON, demeurant à ATHIES-SOUS-LAON.

**- Monsieur LETOURNELLE Gérard**

Ouvrier principal 2 cl, MAISON DE RETRAITE INTERCOMMUNALE, demeurant à DOMPTIN.

**- Monsieur LOISEAU Michel**

Adjoint au maire, COMMUNE DE LE NOUVION-EN-THIÉRACHE, demeurant à LE NOUVION-EN-THIERACHE.

**- Monsieur LOMBARDO Cyrille**

Opérateur territorial des APS qualifié, MAIRIE DE TERGNIER, demeurant à OGNES.

**- Madame MAILLET Laurence née GUILMONT**

Aide soignante principale, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à BICHANCOURT.

**- Madame MAIRESSE Marie-Noelle née HORVATE**

Adjoint administratif principal, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT QUENTIN, demeurant à ATTILLY.

**- Madame MAREST Martine**

Infirmière de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT QUENTIN, demeurant à GAUCHY.

**- Monsieur MARQUANT Dominique**

Ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à CHAUNY.

**- Madame MARQUET Michèle**

Cadre de santé paramédical, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à TERGNIER.

**- Madame MASCRET Sylviane née CAILLOT**

Ouvrier principal 2 cl, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L' AISNE, demeurant à JUSSY.

**- Madame MEUNIER Régine**

Adjoint administratif principal 2 cl, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L' AISNE, demeurant à TERGNIER.

**- Monsieur MONCOND'HUY Éric**

Ingénieur principal, MAIRIE DE LAON, demeurant à PRESLES-ET-THIERNY.

**- Madame MORESSÉE Sylvie née LEFEVRE**

Adjointe au maire, MAIRIE DE MONT-NOTRE-DAME, demeurant à MONT-NOTRE-DAME.

**- Monsieur MORISOT Guy**

Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE LAON, demeurant à LAVAL-EN-LAONNOIS.

**- Madame NIQUE Sophie née LEROUX**

Adjoint des cadres hospitaliers, MAISON DE RETRAITE DE CRÉPY, demeurant à URCEL.

**- Madame PIERRET Christelle**

Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à TERGNIER.

**- Madame PILTON Christine née DEBRAY**

Aide soignante classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER HIRSON, demeurant à IVIERS.

**- Madame PLASKOWSKI Françoise née PUISEUX**

Adjoint administratif principal 1 cl, MAIRIE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Monsieur PRUVOST Gilles**

Agent de maîtrise, MAIRIE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SERAUCOURT-LE-GRAND.

**- Monsieur QUEREL Daniel**

Adjoint technique territorial principal 1 cl, VILLE DE CROUY, demeurant à CROUY.

**- Madame RHODE Nathalie**

Attaché d'administration hospitalière, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame RUBERT Sylvaine née GHILLAIN**

Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Monsieur SANDEVOIR Gonzague**

Ingénieur chef hors classe, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SOISSONNAIS, demeurant à LAON.

**- Madame SPISZ Maryse**

Adjoint administratif 2 cl, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VILLES D'OYSE, demeurant à VERSIGNY.

**- Madame STARZYNSKI Béatrice née DEVEAUX**

Aide soignante auxiliaire puéricultrice, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame SUEUR Roselyne née PSTUS**

Agent des services hospitaliers qualifiée, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à TERGNIER.

**- Madame SZYMCZAK Patricia**

Aide soignante principale, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame TALARICO Valérie née FISSE**

Adjoint administratif principal 1 cl, COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS, demeurant à MENNEVILLE.

**- Madame TANIÈRE Christine**

Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à BELLICOURT.

**- Madame TINÉ Marie-Hélène**

Cadre de santé paramédical, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à SOISSONS.

**- Monsieur TOMBOIS Didier**

Ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à CONDREN.

**- Madame TOURNEUX Diane née OCQUIDENT**

Aide médico-psychologique principal, GROUPE EPHESE, demeurant à MARLY-GOMONT.

**- Madame VERSTRAETEN Fabienne**

Aide soignante principale, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN, demeurant à VERMAND.

**- Madame VINCENT Marie-Yvonne**

Adjoint technique 2 cl des Établissements d'enseignement, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L' AISNE, demeurant à SAINT-QUENTIN.

**- Madame WATEAU Édith née PLANCOULAINE**

Agent social principal 2 cl, CENTRE COMMUNAL D' ACTION SOCIALE D'HIRSON, demeurant à ORIGNY-EN-THIÉRACHE.

**- Madame WATEAU Pascale née MAGNIER**

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE GUISE, demeurant à GUISE.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

**Article 5 :** Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Laon, le 30 novembre 2018

Le Préfet de l' Aisne  
Signé : Nicolas BASSELIER

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ**

*Bureau de la légalité et de l'intercommunalité*

Arrêté n° DCL/BLI/2018/39 en date du 29 novembre 2018  
portant création de la commune nouvelle de Villeneuve-sur-Aisne

Le Préfet de l' Aisne  
Chevalier de la Légion d' Honneur  
Officier de l' Ordre National du Mérite

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2113-1 et suivants ;

**Vu** la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et notamment son article 21 ;

**Vu** la loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l' amélioration du régime de la commune nouvelle pour des communes fortes et vivantes ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l' organisation et à l' action des services de l' État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du président de la République du 21 avril 2016 portant nomination de M. Nicolas BASSELIER, préfet de l'Aisne ;

**Vu** les délibérations concordantes des conseils municipaux des communes de Menneville (17 septembre 2018) et Guignicourt (19 septembre 2018) sollicitant la création d'une commune nouvelle ;

**Considérant** la volonté unanime des conseils municipaux de former une seule et même commune ;

**Considérant** que ces deux communes sont contiguës ;

**Considérant** que les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales pour la création d'une commune nouvelle sont réunies ;

**Sur** proposition du secrétaire général de la Préfecture de l'Aisne,

#### A R R Ê T E

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Est créée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, une commune nouvelle constituée des communes actuelles de Guignicourt et de Menneville (canton de Guignicourt, arrondissement de Laon).

**ARTICLE 2** : La commune nouvelle prend le nom de « Villeneuve-sur-Aisne ». Son chef-lieu est fixé place du Maréchal Leclerc – commune déléguée de Guignicourt- 02190 Villeneuve-sur-Aisne.

**ARTICLE 3** : Sur la base des populations légales en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la population totale de la commune nouvelle est composée de 2242 habitants de l'ancienne commune de Guignicourt et de 455 habitants de l'ancienne commune de Menneville, soit 2697 habitants.

**ARTICLE 4** : À compter de sa création et jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux, la commune nouvelle est administrée par un conseil municipal constitué de l'ensemble des membres en exercice des conseils municipaux de Guignicourt et de Menneville, soit vingt-neuf conseillers municipaux.

Ce conseil municipal élira lors de sa première séance le maire et les adjoints de la commune nouvelle.

À compter de la création de la commune nouvelle et jusqu'à l'élection du nouveau maire, les maires des communes fusionnées continueront d'exercer temporairement la police municipale dans les limites territoriales des anciennes communes.

**ARTICLE 5** : Sont instituées au sein de la commune nouvelle, deux communes déléguées reprenant le nom et les limites territoriales des anciennes communes de Guignicourt et de Menneville. Chaque commune déléguée disposera d'un maire délégué et d'une mairie annexe.

Jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal, les maires des anciennes communes deviennent de droit maire délégué.

**ARTICLE 6** : La création de la commune nouvelle entraîne sa substitution dans toutes les délibérations et dans tous les actes pris par les communes de Guignicourt et de Menneville. Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire entre les parties.

Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la commune nouvelle.

Les biens et droits des communes actuelles sont dévolus à la commune nouvelle dès la création de celle-ci.

La commune nouvelle est substituée aux communes de Guignicourt et de Menneville dans les établissements publics de coopération intercommunale suivants, dont les communes étaient membres :

- communauté de communes de la Champagne Picarde
- syndicat intercommunal de distribution d'eau potable de la région de Guignicourt
- syndicat intercommunal de gestion du complexe sportif de Guignicourt
- union des secteurs d'énergie du département de l'Aisne.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-6-2 3° du code général des collectivités territoriales, la commune nouvelle dispose, au sein de la communauté de communes de la Champagne Picarde d'un nombre de sièges égal à la somme des sièges détenus précédemment par chacune des communes concernées.

**ARTICLE 7 :** Les personnels en fonction dans les anciennes communes relèvent de la commune nouvelle dans les mêmes conditions de statut et d'emploi. Les agents conservent, s'ils y ont intérêt, le bénéfice du régime indemnitaire qui leur était applicable ainsi que, à titre individuel, les avantages acquis en application du 3° alinéa de l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

**ARTICLE 8 :** La fonction de comptable assignataire de la commune nouvelle est assuré par le comptable de Guignicourt.

La commune de Villeneuve-sur-Aisne disposera d'un budget principal et des budgets annexes suivants :

- assainissement (Guignicourt)
- camping (Guignicourt)
- lotissement (Guignicourt)
- pôles d'activité (Guignicourt)
- assainissement (Menneville)
- lotissement (Menneville)

**ARTICLE 9 :** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif d'Amiens, dans les deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 10 :** Le secrétaire général de la préfecture de l'Aisne, les maires des communes de Guignicourt et de Menneville sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé :

- au préfet de la région Hauts-de-France
- à la directrice de l'agence régionale de la santé
- au président du conseil régional des Hauts-de-France
- au président du conseil départemental de l'Aisne
- au président de la chambre régionale des comptes
- au sous-préfet, directeur de cabinet
- au procureur de la république du tribunal de grande instance de Laon
- à la directrice départementale des finances publiques
- au directeur des archives départementales de l'Aisne
- au directeur de l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
- au directeur départemental des territoires
- au directeur départemental de la cohésion sociale
- à la directrice départementale de la protection des populations
- au directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne
- au directeur départemental du service d'incendie et de secours de l'Aisne
- au directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
- au président de la communauté de communes de la Champagne Picarde
- aux présidents des syndicats intercommunaux concernés
- au président de l'union des secteurs d'énergie du département de l'Aisne

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et fera l'objet d'une mention au Journal Officiel de la République française.

Fait à Laon, le 29 novembre 2018

Le Préfet de l'Aisne  
Signé : Nicolas BASSELIER

Arrêté préfectoral n° DCL/BLI/2018/49 en date du 30 novembre 2018, portant création du syndicat des eaux du Soissonnais et du Valois, ainsi que son annexe

Arrêté DCL/BLI/2018/49

portant fusion du syndicat des eaux d'Ambleny et Saint-Bandry, du syndicat des eaux de la vallée de la Vesle, du syndicat des eaux du Sud de Soissons et du Nadon, du syndicat des eaux de Fleury, Dampleux, Faverolles, Troesnes et Oigny-en-Valois, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable des communes de Launoy et de Grand-Rozoy, du syndicat des eaux de Montgobert, Soucy et Puisieux-en-Retz, du syndicat des eaux de la région de Morsain, du syndicat des eaux de la région de Vic-sur-Aisne et du syndicat des eaux de Vivières et Mortefontaine

LE PRÉFET DE L' AISNE,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5212-27 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du président de la république du 21 avril 2016 portant nomination de M. Nicolas BASSELIER, préfet de l'Aisne ;

VU l'arrêté du 30 juin 1962 modifié, portant création du syndicat des eaux d'Ambleny et Saint-Bandry ;

VU l'arrêté du 8 janvier 1966 modifié, portant création du syndicat des eaux de la vallée de la Vesle ;

VU l'arrêté du 23 janvier 2004 modifié, portant création du syndicat des eaux du Sud de Soissons et du Nadon ;

VU l'arrêté du 23 novembre 1960 modifié, portant création du syndicat des eaux de Fleury, Dampleux, Faverolles, Troesnes et Oigny-en-Valois ;

VU l'arrêté du 5 juillet 1972 modifié, portant création du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable des communes de Launoy et de Grand-Rozoy ;

VU l'arrêté du 21 mars 1956 modifié, portant création du syndicat des eaux de Montgobert, Soucy et Puisieux-en-Retz ;

VU l'arrêté du 17 mai 1963 modifié, portant création du syndicat des eaux de la région de Morsain ;

VU l'arrêté du 19 novembre 1959 modifié, portant création du syndicat des eaux de la région de Vic-sur-Aisne ;

VU l'arrêté du 9 mai 1961 modifié, portant création du syndicat des eaux de Vivières et Mortefontaine ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 28 juin 2018 portant projet de périmètre du syndicat intercommunal issu de la fusion du syndicat des eaux d'Ambleny et Saint-Bandry, du syndicat des eaux de la vallée de la Vesle, du syndicat des eaux du Sud de Soissons et du Nadon, du syndicat des eaux de Fleury, Dampleux, Faverolles, Troesnes et Oigny-en-Valois, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable des communes de Launoy et de Grand-Rozoy, du syndicat des eaux de Montgobert, Soucy et Puisieux-en-Retz, du syndicat des eaux de la région de Morsain, du syndicat des eaux de la région de Vic-sur-Aisne et du syndicat des eaux de Vivières et Mortefontaine ;

**VU** la notification de l'arrêté susvisé ainsi que des statuts, adressée le 28 juin 2018, pour avis, aux présidents des syndicats et, pour accord, aux maires des communes concernées ;

**VU** les délibérations des comités syndicaux du syndicat intercommunal des eaux d'Ambleny et Saint-Bandry, du syndicat des eaux de la vallée de la Vesle, du syndicat des eaux de Soissons et du Nadon, du syndicat des eaux de Montgobert, Soucy et Puisieux-en-Retz et du syndicat des eaux de la région de Vic-sur-Aisne se prononçant favorablement sur le projet de périmètre ainsi que sur les statuts ;

**VU** les délibérations des conseils municipaux des communes d'Acy, Ambleny, Ambrief, Ancienville, Audignicourt, Augy, Belleu, Berny-Rivière, Berzy-le-Sec, Buzancy, Cerseuil, Chacrise, Chassemy, Chaudun, Chouy, Ciry-Salsogne, Coeuvres-et-Valsery, Corcy, Courmelles, Couvrelles, Cuiry-Housse, Cutry, Dampleux, Dommiers, Epagny, Faverolles, Fleury, Grand-Rozoy, Hartennes-et-Taux, Launoy, Laversine, Le Plessier-Huleu, Limé, Longpont, Louâtre, Maast-et-Violaine, Missy-aux-Bois, Montgobert, Montigny-Lengrain, Morsain, Mortefontaine, Muret-et-Crouettes, Nampteuil-sous-Muret, Noroy-sur-Ourcq, Noyant-et-Aconin, Oigny-en-Valois, Parcy-et-Tigny, Ploisy, Puisieux-en-Retz, Ressons-le-Long, Rozières-sur-Crise, Saconin-et-Breuil, Saint-Bandry, Saint-Christophe-à-Berry, Saint-Pierre-Aigle, Saint-Rémy-Blanzy, Septmonts, Serches, Sermoise, Soucy, Troësnes, Vassens, Vauxbuin, Vézaponin, Vic-sur-Aisne, Vierzy, Villemontoire, Villers-Hélon et Vivières se prononçant favorablement sur le projet de périmètre ainsi que sur les statuts ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal de la commune de Vasseny n'a pas délibéré dans le délai légal de trois mois à compter de la notification de l'arrêté susvisé et qu'en conséquence, son avis est réputé favorable ;

**VU** l'avis favorable émis sur le projet par les membres de la commission départementale de la coopération intercommunale lors de la réunion du 23 novembre 2018 ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture et de Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Soissons ;

## A R R Ê T E

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Il est créé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, un établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion :

- du syndicat des eaux d'Ambleny et Saint-Bandry composé des communes d'Ambleny et Saint-Bandry,
- du syndicat des eaux de la vallée de la Vesle composé des communes d'Acy, Augy, Cerseuil, Chassemy, Ciry-Salsogne, Couvrelles, Cuiry-Housse, Limé, Serches, Sermoise et Vasseny,
- du syndicat des eaux du Sud de Soissons et du Nadon composé des communes d'Ambrief, Ancienville, Belleu, Berzy-le-Sec, Buzancy, Chacrise, Chaudun, Chouy, Corcy, Courmelles, Dommiers, Hartennes-et-Taux, Le Plessier-Huleu, Longpont, Louâtre, Maast-et-Violaine, Missy-aux-Bois, Muret-et-Crouettes, Nampteuil-sous-Muret, Noroy-sur-Ourcq, Noyant-et-Aconin, Parcy-et-Tigny, Ploisy, Rozières-sur-Crise, Saconin-et-Breuil, Saint-Pierre-Aigle, Saint-Rémy-Blanzy, Septmonts, Vauxbuin, Vierzy, Villemontoire et Villers-Hélon,

- du syndicat des eaux de Fleury, Dampleux, Faverolles, Troesnes et Oigny-en-Valois composé des communes de Dampleux, Faverolles, Fleury, Oigny-en-Valois et Troësnes,
  - du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable des communes de Launoy et de Grand-Rozoy composé des communes de Grand-Rozoy et Launoy
  - du syndicat des eaux de Montgobert, Soucy et Puiseux-en-Retz composé des communes de Coeuvres-et-Valsery, Cutry, Laversine, Montgobert, Puiseux-en-Retz et Soucy
  - du syndicat des eaux de la région de Morsain composé des communes d'Audignicourt, Epagny, Morsain, Vassens et Vézaponin,
  - du Syndicat des eaux de la région de Vic-sur-Aisne composé des communes de Berny-Rivière, Montigny-Lengrain, Ressons-le-Long, Saint-Christophe-à-Berry et Vic-sur-Aisne,
  - et du Syndicat des eaux de Vivières et Mortefontaine composé des communes de Mortefontaine et Vivières
- constituant le périmètre du nouveau syndicat intercommunal.

**ARTICLE 2 :** Le syndicat ainsi créé, constitue une nouvelle personne morale de droit public dénommée « Syndicat des eaux du Soissonnais et du Valois ».

**ARTICLE 3 :** La création du nouveau syndicat issu de la fusion entraîne, par voie de conséquence et de façon concomitante, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la dissolution des syndicats susvisés.

**ARTICLE 4 :** Le siège du syndicat est fixé à Courmelles, 87 allée des Platanes.

**ARTICLE 5 :** Les statuts du syndicat sont fixés tels que figurant dans le document annexé au présent arrêté.

**ARTICLE 6 :** Le syndicat des eaux du Soissonnais et du Valois se substitue dans l'ensemble des droits et obligations aux syndicats intercommunaux fusionnés.

**ARTICLE 7 :** Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties.

**ARTICLE 8 :** Le syndicat des eaux du Soissonnais et du Valois se substitue de plein droit au syndicat des eaux de Montgobert, Soucy et Puiseux-en-Retz et au syndicat des eaux de Vivières et Mortefontaine au sein du « syndicat mixte des personnels communaux des communes de Coeuvres-et-Valsery, Cutry, Laversine, Saint-Pierre-Aigle, Soucy, du syndicat des eaux de Montgobert et du syndicat scolaire de Coeuvres-et-Valsery ».

**ARTICLE 9 :** Les fonctions de comptable assignataire du syndicat des eaux du Soissonnais et du Valois sont exercées par le trésorier de Soissons.

**ARTICLE 10 :** L'intégralité de l'actif et du passif des syndicats intercommunaux fusionnés est transférée au syndicat des eaux du Soissonnais et du Valois.

**ARTICLE 11 :** Les résultats de fonctionnement et d'investissement des communautés de communes fusionnées sont repris par le syndicat des eaux du Soissonnais et du Valois.

**ARTICLE 12 :** L'ensemble des biens, droits et obligations des syndicats fusionnés sont transférés au syndicat issu de la fusion.

**ARTICLE 13 :** L'ensemble des personnels des syndicats intercommunaux fusionnés est réputé relever du syndicat des eaux du Soissonnais et du Valois dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les siennes.

**ARTICLE 14 :** Les archives de chaque syndicat intercommunal fusionné sont reprises par le syndicat des eaux du Soissonnais et du Valois.

**ARTICLE 15 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

**ARTICLE 16 :** Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de l'arrondissement de Soissons, la directrice départementale des finances publiques, le directeur départemental des territoires, les présidents des syndicats concernés et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Fait à Laon, le 30 novembre 2018

Le Préfet de l'Aisne  
Signé : Nicolas BASSELIER

*L'annexe à cet arrêté est consultable auprès de la direction de la citoyenneté et de la légalité, bureau de la légalité et de l'intercommunalité ou sur le portail des services de l'État dans l'Aisne  
(<http://www.aisne.gouv.fr/Publications/Recueil-des-Actes-Administratifs>)*

## **SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-QUENTIN**

*Pôle réglementation générale et sécurité*

Arrêté n° 2018-632 en date du 4 décembre 2018 portant renouvellement de l'habilitation funéraire de la SARL "MARBRERIE FAMECHON" à Etreux

Arrêté portant renouvellement d'une habilitation dans le domaine funéraire

**LE SOUS-PRÉFET DE SAINT-QUENTIN**

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2223-23 et suivants, D 2223-34 et suivants, R 2223-56 et suivants, D.2223-110 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 12 décembre 2012 portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire de l'entreprise individuelle exploitée par M. Patrice FAMECHON, gérant de la SARL « MARBRERIE FAMECHON », 181 rue du Général De Gaulle 02 510 ETREUX ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 22 juin 2018 donnant délégation de signature à Mme Magali DAVERTON, sous-préfet de Saint-Quentin ;

VU la demande présentée par M. Patrice FAMECHON, gérant de la SARL « MARBRERIE FAMECHON » en vue d'obtenir le renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire de son entreprise individuelle située à l'adresse précitée ;

## ARRÊTE

ARTICLE 1<sup>er</sup> – L’habilitation funéraire de l’entreprise implantée 181 rue du Général De Gaulle 02 510 ETREUX et exploitée par la SARL « MARBRERIE FAMECHON » est renouvelée pour une durée de six ans à compter de la date du présent arrêté, pour exercer sur l’ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- > le transport de corps avant mise en bière,
- > le transport de corps après mise en bière,
- > l’organisation des obsèques,
- > la fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- > la gestion et l’utilisation des chambres funéraires,
- > la fourniture des corbillards,
- > la fourniture du personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2.- Le numéro de l’habilitation est 2018-02-52.

ARTICLE 3.- La présente habilitation est renouvelée pour six ans, à compter de la date de signature du présent arrêté pour les prestations suivantes :

- > le transport de corps avant et après mise en bière sous réserve de la production, avant le 13 septembre 2021 d’une copie de la nouvelle attestation de vérification du véhicule OPEL immatriculé DQ 594 QM, délivrée par un bureau de contrôle agréé, conformément aux dispositions des articles D. 2223-110 à D. 2223-114 et D. 2213-116 à D. 2223-120 du code général des collectivités territoriales,
- > l’organisation des obsèques,
- > la fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- > la gestion et l’utilisation des chambres funéraires,
- > la fourniture des corbillards,
- > et la fourniture des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 4.- La présente décision d’agrément peut faire l’objet :

- > soit d’un recours gracieux auprès du préfet de l’Aisne,
- > soit, dans un délai maximum de deux mois à compter de sa notification, d’un recours contentieux auprès du tribunal administratif d’AMIENS, par simple lettre adressée directement à son greffe.

ARTICLE 5.- Le sous-préfet de SAINT-QUENTIN, le maire de ETREUX, le commandant du groupement de gendarmerie de l’Aisne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à M. Patrice FAMECHON.

Fait à Saint-Quentin, le 4 décembre 2018

Le sous-préfet  
de Saint-Quentin  
Signé : Magali DAVERTON

*Mission de proximité*

ARRÊTÉ n° 2018-628 en date du 29 novembre 2018 portant délivrance de l'agrément des médecins pour effectuer certaines visites médicales préalables à la délivrance ou au renouvellement du permis de conduire

LE SOUS-PRÉFET DE SAINT-QUENTIN,

VU le code de la route et notamment ses articles R.221-10, R.221-11, R.221-13, R.221-14, R.221-14-1, R.224-12, R.224-21, R.224-22 et R.224-23 ;

VU le décret n°2012-886 du 17 juillet 2012 relatif au contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

VU l'arrêté interministériel du 21 décembre 2005 modifié fixant la liste des affections médicales incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou pouvant donner lieu à la délivrance de permis de conduire de durée de validité limitée ;

VU l'arrêté ministériel du 20 avril 2012 fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire ;

VU l'arrêté interministériel du 31 juillet 2012 modifié relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

VU la circulaire ministérielle du 3 août 2012 relative à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite des conducteurs et des candidats au permis de conduire ;

VU la circulaire ministérielle du 1<sup>er</sup> juillet 2013 relative à la formation des médecins agréés chargés du contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

VU la circulaire ministérielle du 25 juillet 2013 relative à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite des conducteurs et des candidats au permis de conduire ;

VU l'arrêté préfectoral du 2 février 2015 modifié agréant des médecins pour effectuer certaines visites médicales préalables à la délivrance ou au renouvellement du permis de conduire dans leur cabinet ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 juin 2018 donnant délégation de signature à Mme Magali DAVERTON, Sous-Préfet de Saint-Quentin ;

VU l'avis émis par le conseil de l'ordre des médecins du département de l'Aisne ;

ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : Le Docteur Florence BOUFFETEAU-DELETTRE exerçant au 3 rue du Rempart du midi à LA FERRE (02), voit la délivrance de son agrément en qualité de médecin consultant en commission médicale primaire pour effectuer les visites préalables à la délivrance ou au renouvellement du permis de conduire.

Article 2 : Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 3 : Les examens médicaux assurés par ce médecin consultant en commission médicale primaire concernent les motifs suivants :

- suspension, invalidation, annulation judiciaire du permis de conduire ayant pour origine la consommation d'alcool et/ou de stupéfiants
- implication dans un accident corporel ayant pour origine la consommation d'alcool ou de stupéfiants
- renvoi d'un dossier par un médecin agréé différent consultant hors commission médicale

Article 4 : Le Sous-Préfet de Saint-Quentin est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs et dont une copie sera adressée au médecin intéressé, pour lui valoir titre de nomination.

Fait à Saint-Quentin, le 29 novembre 2018

Signé : Magali DAVERTON

## **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**

*Service Environnement – Unité gestion du patrimoine naturel*

### Récépissé n° 02009 en date du 22 mai 2018, de déclaration d'un établissement professionnel de chasse à caractère commercial

à Monsieur Antoine HUBERT, représentant la société « EARL de la Carrière l'Evêque », dont le siège social se situe 20 Ferme de la Carrière l'Evêque – 02200 SEPTMONTS

de sa déclaration par laquelle il atteste d'une activité de chasse à caractère commercial sur des territoires, situés sur les communes de Belleu et Septmonts, pour lesquels il dispose d'un droit de chasse. La liste des parcelles cadastrales objet de la déclaration est annexée au présent récépissé.

Le caractère principal de l'activité cynégétique est l'organisation de chasses au petit gibier.

Les espèces dont le lâcher et la chasse sont envisagés sont :

- la perdrix rouge,
- la perdrix grise,
- le faisan commun.

Monsieur Antoine HUBERT, représentant la société « EARL de la Carrière l'Evêque », est tenu de respecter les règles relatives à l'exploitation des établissements professionnels de chasse à caractère commercial mentionnées par le décret n° 2013-1302.

Toute modification entraînant un changement notable des éléments de sa déclaration devra être portée à la connaissance du préfet par le responsable de l'établissement.

En vue de l'information des tiers, le préfet adressera une copie du récépissé aux maires des communes sur lesquelles l'établissement est situé et insérera un avis au recueil des actes administratifs.

Fait à LAON, le 22 mai 2018  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Signé : Pierre LARREY

*L'annexe à cet arrêté est consultable auprès de la direction départementale des territoires, 50 Boulevard de Lyon 02011 LAON CEDEX tél : 03.23.24.64.00 - aux heures habituelles d'ouverture au public ou sur le portail des services de l'Etat dans l'Aisne (<http://www.aisne.gouv.fr/Publications/Recueil-des-Actes-Administratifs>)*

Récépissé n° 02003 bis en date du 29 novembre 2018, complétant le récépissé n° 02003 de déclaration d'un établissement professionnel de chasse à caractère commercial

à Madame Annie COULON, représentant la SARL du Rosebois, dont le siège social se situe 11 rue Jules Ferry – 59127 WALINCOURT-SELVIGNY

de sa déclaration d'extension de territoire d'un établissement professionnel de chasse à caractère commercial sur un territoire, situé sur les communes de Marcy sous Marle, Marle et Vienne, pour lequel elle dispose d'un droit de chasse. La liste des parcelles cadastrales objet de la déclaration est annexée au présent récépissé et s'ajoute à la liste annexée au récépissé n° 02003 du 21 novembre 2014.

Le caractère principal de l'activité cynégétique est l'organisation de chasses aux perdrix, faisans et canards.

Les espèces dont le lâcher et la chasse sont envisagés sont :

- la perdrix,
- le faisan commun,
- le canard.

Madame Annie COULON, représentant la SARL du Rosebois, est tenue de respecter les règles relatives à l'exploitation des établissements professionnels de chasse à caractère commercial mentionnées par le décret n° 2013-1302.

Toute modification entraînant un changement notable des éléments de sa déclaration devra être portée à la connaissance du préfet par le responsable de l'établissement.

En vue de l'information des tiers, le préfet adressera une copie du récépissé aux communes sur lesquelles l'établissement est situé et insérera un avis au recueil des actes administratifs.

Fait à LAON, le 29 novembre 2018  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Signé : Pierre LARREY

*L'annexe à cet arrêté est consultable auprès de la direction départementale des territoires, 50 Boulevard de Lyon 02011 LAON CEDEX tél : 03.23.24.64.00 - aux heures habituelles d'ouverture au public ou sur le portail des services de l'Etat dans l'Aisne (<http://www.aisne.gouv.fr/Publications/Recueil-des-Actes-Administratifs>)*

*Service Environnement – Unité Prévention des Risques*

Arrêté n° 2018-629 en date du 13 novembre 2018 portant approbation la modification du plan de prévention des risques inondations et coulées de boue de la vallée de l’Aisne amont sur la commune de Variscourt

VU le code de l’environnement et notamment les articles L.125-2, L.125-5, L.562-1 à L.562-8, R.125-9 à R.125-14, R.125-23 à R.125-27, et R.562-1 à R.562-10-2 ;

VU le code de l’urbanisme et notamment les articles L.101-2, L.300-6-1, L.480-13, L.421-9, R.111-2 et R.151-53 10°, R.151-51, R.161-8, et R431-16 f) ;

VU le code de la sécurité intérieure et notamment les articles L731-1 et L731-3 ;

VU le code des assurances et notamment les articles A.125-1 et ses deux annexes, et L.125-1 à L.125-6 ;

VU l’arrêté préfectoral du 5 octobre 2009 approuvant le plan de prévention des risques inondations et coulées de boue (PPRICB) de la vallée de l’Aisne sur le secteur Aisne amont entre Bourg-et-Comin et Evergnicourt ;

VU la demande de modification partielle du zonage transmise par le maire de Variscourt le 27 novembre 2017 ;

VU la décision de la formation d’autorité environnementale du conseil général de l’environnement et du développement durable du 6 avril 2018 de ne pas soumettre à évaluation environnementale stratégique le projet de modification du plan de prévention des risques inondations et coulées de boue (PPRICB) de la vallée de l’Aisne amont ;

VU l’arrêté préfectoral du 4 mai 2018 prescrivant la modification du plan de prévention des risques inondations de la vallée de l’Aisne amont sur la commune de Variscourt ;

VU l’arrêté préfectoral du 4 mai 2018 prescrivant l’application par anticipation de la modification du plan de prévention des risques inondations de la vallée de l’Aisne amont sur la commune de Variscourt ;

VU l’avis de la Chambre de Commerce et d’Industrie de l’Aisne en date du 4 juillet 2018 ;

VU l’avis du Conseil départemental de l’Aisne du 17 septembre 2018 ;

VU les observations et courriers de l’information du public menée du 18 septembre au 19 octobre 2018 ;

VU les pièces du dossier annexées au présent arrêté préfectoral ;

**CONSIDÉRANT** que la direction départementale des territoires de l’Aisne a annexé au rapport d’instruction les réponses apportées aux observations de fond et de forme soulevées lors du recueil des différents avis susvisés ;

**CONSIDÉRANT** que les avis exprimés avant et au cours de l’information du public ne remettent pas en cause le contenu du plan élaboré dans son économie générale et que les propositions de modifications mineures retenues répondent aux besoins exprimés ;

**CONSIDÉRANT** que le plan élaboré est conforme aux objectifs de préservation des vies humaines et de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens, que le règlement contient des mesures de prévention et de sauvegarde en adéquation à la doctrine nationale exprimée dans les circulaires interministérielles du 24 janvier 1994 et du 24 avril 1996 relatives à la prévention des inondations et à la gestion des zones inondables ;

**SUR** proposition de M. le Directeur départemental des territoires ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** La modification du plan de prévention des risques inondations et coulées de boue de la vallée de l'Aisne amont sur la commune de Variscourt est approuvée telle qu'elle est annexée au présent arrêté.

**ARTICLE 2 :** Un exemplaire de ce document est tenu à la disposition du public à la Préfecture, à la direction départementale des territoires et en mairie de Variscourt.

Il servira notamment de document de référence pour :

- l'établissement de l'état des risques prévu par l'article L. 125-5 du code de l'environnement ;
- l'information bisannuelle du public par le maire selon les modalités définies à l'article L. 125-2 du code de l'environnement ;
- le plan communal de sauvegarde (ou intercommunal) prévu à l'article L.731-3 du code de la sécurité intérieure ;
- le document d'information et de communication des risques majeurs, prévu à l'article R.125-11-II du code de l'environnement.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département et mention en sera faite dans un journal diffusé dans le département.

Une copie du présent arrêté sera affichée en mairie de Variscourt pour l'élaboration des documents d'urbanisme sur le territoire desquels le plan est applicable pendant une période d'un mois au minimum.

**ARTICLE 4 :** Le plan de prévention des risques approuvé vaut servitude d'utilité publique. Il doit être annexé par arrêté municipal aux documents d'urbanisme des communes concernées dans un délai de trois mois.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, 80011 Amiens Cedex 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 6 :** Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des territoires, le maire de Cuffies, ainsi que le chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A LAON, le 13 novembre 2018

Pour le préfet et par délégation  
Signé : Le Préfet de l'Aisne Nicolas BASSELIER

*Service de l'Agriculture*

Arrêté n° 2018-633 en date du 4 décembre 2018 portant nomination d'une mission d'enquête relative aux dommages causés par la sécheresse de 2018 sur les productions fourragères.

LE PRÉFET DE L' AISNE  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code rural et de la pêche maritime en son article D 361-20,

VU le code des assurances,

VU l'arrête du 21 septembre 2012 fixant le montant de la vacation des membres non fonctionnaires de la mission d'enquête prévue a l'article D 361-20 du code rural et de la pêche maritime ,

VU l'arrêté préfectoral n° 2018-35 du 7 février 2018 donnant délégation de signature à M. Pierre-Philippe FLORID, Directeur départemental des territoires de l'Aisne,

VU l'instruction technique DGPE/SCPE/SDC/2017-288 du 29 mars 2017 relative au régime des calamités agricoles,

**CONSIDÉRANT** la demande de la Chambre d'agriculture de l'Aisne, de l'Union des syndicats agricoles de l'Aisne et des Jeunes agriculteurs de l'Aisne,

**CONSIDÉRANT** les propositions du Président de la Chambre d'agriculture de l'Aisne et des organisations professionnelles agricoles,

**SUR PROPOSITION** du Directeur départemental des territoires de l'Aisne,

### **ARRÊTE**

#### **ARTICLE 1 :**

Il est constitué une mission d'enquête chargée de recueillir les informations relatives aux dommages causés par la sécheresse de 2018 sur les productions fourragères dans le département de l'Aisne.

#### **ARTICLE 2 :**

Cette mission d'enquête est ainsi composée :

- Mesdames Marie COLLARD, Hélène LECLERCQ et Isabelle CHAUDERLIER, Messieurs Bruno SEVERIN et Vincent LELIEVRE, représentant le Directeur départemental des territoires de l'Aisne,
- Monsieur Robert BOITELLE, représentant le Président de la Chambre d'agriculture de l'Aisne,
- Messieurs Michel LAPOINTE et Hugues BECRET, au titre d'agriculteurs non touchés par le sinistre,
- Monsieur Yannick CANOT, à titre d'expert indépendant.

#### **ARTICLE 3 :**

Les membres de la mission d'enquête sont nommés pour la durée de l'enquête.

#### **ARTICLE 4 :**

Le secrétariat de la mission est assuré par la Direction départementale des territoires de l'Aisne.

#### **ARTICLE 5 :**

Le secrétaire général de la Préfecture de l'Aisne et le Directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

FAIT A LAON, le 4 décembre 2018

Pour le Préfet de l'Aisne et par délégation  
Le Directeur départemental des territoires,  
Signé : Pierre-Philippe FLORID

*Sécurité routière transport éducation routière – Éducation routière*

Arrêté n° 2018-634 en date du 5 décembre 2018 portant renouvellement quinquennal de l'agrément d'exploiter l'établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé « AUTO-ECOLE GUI SARDE » à VERVINS (02140)

Le Préfet de l'Aisne,  
Chevalier de la légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code de la route, notamment ses articles L. 213-1 à L. 213-8 et R. 213-1 à 213-6 ;

**Vu** l'arrêté ministériel n° 0100026A du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

**Vu** l'arrêté préfectoral modifié du 16 décembre 2013 autorisant, M. Christophe PARADIS, gérant de la société dénommée «AUTO-ECOLE GUI SARDE» à exploiter l'établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé «AUTO-ECOLE GUI SARDE» situé 34 rue du Général Leclerc à VERVINS (02140) ;

**Vu** la demande du 24 octobre 2018 (complétée le 8 novembre 2018) par laquelle M. Christophe PARADIS sollicite le renouvellement de l'agrément afin d'être autorisé à poursuivre l'exploitation de son établissement d'enseignement à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Sur proposition de Monsieur le Préfet de l'Aisne,

**A R R Ê T E**

**Article 1er** – M. Christophe PARADIS, gérant de la société est autorisé à poursuivre l'exploitation, sous le n° E 13 002 0004 0, d'un établissement d'enseignement à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé «AUTO-ECOLE GUI SARDE» situé 34 rue du Général Leclerc à VERVINS (02140).

**Article 2** – Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté. Sur demande de l'exploitante présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si l'établissement remplit toutes les conditions requises.

**Article 3** – L'établissement est habilité, au vu de l'autorisation d'enseigner fournie, à dispenser les formations aux catégories de permis suivantes :

**B / B1**

**Article 4** – Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement à titre personnel par sa titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

**Article 5** – Pour tout changement d'adresse du local d'activité ou toute reprise de ce local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément d'exploiter devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.

**Article 6** – Pour toute transformation du local d'activité, tout abandon ou toute extension d'une formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.

**Article 7** – Le nombre de personnes susceptibles d’être admises simultanément dans l’établissement, y compris l’enseignant, est fixé à 19 personnes.

**Article 8 – I** - En cas de fermeture temporaire ou de cessation d’activité, l’exploitant est tenu d’en informer le préfet sans délai.

**II** – L’exploitant informe également la clientèle par voie d’affichage et dans le cas d’une cessation d’activité, restitue aux élèves les dossiers réf 02 et les livrets d’apprentissage.

**Article 9** – L’agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 12 à 14 de l’arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

**Article 10** – Le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif d’AMIENS, 14 rue Lemerchier, 80011 AMIENS CEDEX 1.

**Article 11** – Le Préfet de l’Aisne, est chargé de l’exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs. Une copie sera adressée à Madame la déléguée à la formation du conducteur ainsi qu’à l’intéressé.

Fait à LAON, le 5 décembre 2018

Pour le Préfet et par délégation,  
Signé : Mme LEHERLE

## **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE**

Arrêté n° 2018-624 en date du 30 novembre 2018  
relatif au renouvellement d'agrément de l'Union Départementale des Premiers Secours de l'Aisne  
pour les formations aux premiers secours  
N° d'agrément 02. 01. 09

Le Préfet de l’Aisne  
Chevalier de la Légion d’Honneur  
Officier de l’Ordre National du Mérite

**Vu** le code de sécurité intérieure et notamment l’article R725-4 ;

**Vu** le décret n° 91-834 du 30 août 1991, relatif à la formation aux premiers secours ;

**Vu** le décret n° 97-48 du 20 janvier 1997 portant diverses mesures relatives au secourisme ;

**Vu** le décret du 21 avril 2016 du Président de la République portant nomination du préfet de l’Aisne, Monsieur Nicolas BASSELIER ;

**Vu** l’arrêté du 8 juillet 1992, relatif aux conditions d’habilitation ou d’agrément pour les formations aux premiers secours ;

**Vu** l’arrêté du 18 décembre 1993 portant agrément de l’Association nationale premiers secours ;

**Vu** l’arrêté du 24 mai 2000, relatif à l’organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;

- Vu** l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement «prévention et secours civiques de niveau 1 » ;
- Vu** l'arrêté du 24 août 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » ;
- Vu** l'arrêté du 14 novembre 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 2 » ;
- Vu** l'arrêté du 8 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie initiale et commune de formateur » ;
- Vu** l'arrêté du 17 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur de formateurs » ;
- Vu** l'arrêté du 17 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « conception et encadrement d'une action de formation » ;
- Vu** l'arrêté du 3 septembre 2012 modifié, fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;
- Vu** l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié, fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2016 relatif au renouvellement d'agrément de l'Union Départementale des Premiers Secours de l'Aisne pour les formations aux premiers secours ;
- Vu** la décision d'agrément de l'Union Départementale des Premiers Secours de l'Aisne par le ministère de l'intérieur, n° PAE FPS-1604 A 08 du 6 avril 2016 ;
- Vu** la décision d'agrément de l'Union Départementale des Premiers Secours de l'Aisne par le ministère de l'intérieur, n° PSC1-1706 B 06 du 27 juin 2017 ;
- Vu** la décision d'agrément de l'Union Départementale des Premiers Secours de l'Aisne par le ministère de l'intérieur, n° PSE1-1808 A 11 du 7 août 2018 ;
- Vu** la décision d'agrément de l'Union Départementale des Premiers Secours de l'Aisne par le ministère de l'intérieur, n° PSE2-1808 A 11 du 7 août 2018 ;
- Vu** la décision d'agrément de l'Union Départementale des Premiers Secours de l'Aisne par le ministère de l'intérieur, n° PAE FPSC-1808 B 09 du 7 août 2018 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2018-374 du 27 juillet 2018 donnant délégation de signature à Monsieur Emmanuel GILBERT, directeur départemental de la cohésion sociale de l'Aisne ;
- Vu** la demande de renouvellement d'agrément présentée par l'Union Départementale des Premiers Secours de l'Aisne, en date du 22 septembre 2018 ;

## A R R E T E

**Article 1<sup>er</sup>** : L'agrément de l'Union Départementale des Premiers Secours de l'Aisne est renouvelé pour une durée de deux ans pour assurer les formations suivantes :

- Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)
- Premiers Secours en Équipe de niveau 1 (PSE 1)
- Premiers Secours en Équipe de niveau 2 (PSE 2)
- Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours (PAE FPS)
- Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Prévention et Secours Civiques (PAE FPSC)

**Article 2** : L'Union Départementale des Premiers Secours de l'Aisne s'engage à :

- assurer les formations aux premiers secours conformément aux conditions décrites dans le dossier déposé en préfecture, dans le respect de son agrément et des dispositions organisant les premiers secours et leur formation ;
- disposer d'un nombre suffisant de formateurs, médecins et moniteurs, pour la conduite satisfaisante des sessions qu'elle organise et notamment :
  - d'une équipe permanente de responsables pédagogiques composée d'au moins un médecin et de deux moniteurs titulaires du brevet national de moniteur des premiers secours et de la (ou des) formation(s) complémentaire(s) qu'ils sont appelés à dispenser ;
  - des matériels techniques et pédagogiques nécessaires aux formations prévues.
- assurer ou faire assurer le recyclage de ses moniteurs ;
- proposer au préfet des médecins et moniteurs pour participer aux jurys d'examens des différentes formations aux premiers secours ;
- adresser annuellement au préfet un bilan d'activités faisant apparaître notamment le nombre d'auditeurs, le nombre d'attestations de formation aux premiers secours délivrées, ainsi que le nombre de participation de ses médecins et moniteurs aux sessions d'examens organisées dans le département.

**Article 3** : S'il est constaté des insuffisances graves dans les activités de formation aux premiers secours de l'Union Départementale des Premiers Secours de l'Aisne, notamment un fonctionnement non conforme aux conditions décrites dans le dossier ou aux dispositions organisant les premiers secours et leur enseignement, le préfet peut :

- suspendre les sessions de formation ;
- refuser l'inscription des auditeurs aux examens des différentes formations aux premiers secours ;
- suspendre l'autorisation d'enseigner des formateurs ;
- retirer l'agrément.

En cas de retrait de l'agrément, un délai de six mois sera respecté avant de pouvoir instruire une nouvelle demande.

**Article 4** : Toute modification apportée au dossier de demande d'agrément devra être signalée, sans délai, au préfet.

**Article 5 :** L'agrément pourra être renouvelé, au terme des deux ans, sous réserve du respect des conditions fixées par l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié susvisé.

**Article 6 :** Le directeur départemental de la cohésion sociale de l'Aisne et le président de l'Union Départemental des Premiers Secours de l'Aisne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Aisne.

Fait à Laon, le 30 novembre 2018

Pour le Préfet de l'Aisne et par délégation  
Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale  
Signé : Emmanuel GILBERT

## **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L' AISNE**

*Division stratégie et contrôle de gestion*

### Décision n° 2018-635 en date du 4 décembre 2018 de délégation générale de signature à l'adjoint du Directeur départemental des finances publiques de l'Aisne

L'administratrice générale des Finances publiques, directrice départementale des finances publiques de l'Aisne,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale des finances publiques de l'Aisne ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de Mme Edith MARCHICA-RICOUR, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice départementale des finances publiques de l'Aisne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques fixant au 1er décembre 2018 la date d'installation de Mme Edith MARCHICA-RICOUR dans les fonctions de directrice départementale des finances publiques de l'Aisne ;

**Décide :**

**Article 1** - Délégation générale de signature est donnée à :

**M. Bruno PRUVOST, Administrateur des finances publiques, adjoint de la Directrice départementale,**

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Il est autorisé à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

**Article 2** – Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.

**Article 3** – La présente décision prend effet le 04 décembre 2018 et sera publiée au recueil des actes administratifs du département de l'Aisne.

A LAON, le 04 décembre 2018

L'Administratrice Générale des Finances Publiques,  
Directrice Départementale des Finances publiques de l'Aisne,  
Signé : Édith MARCHICA-RICOUR

Convention n° 2018-636 de délégation de gestion  
entre la DDFIP et le CSRH, fait à Laon le 7 novembre 2018

Convention de délégation

La présente délégation est conclue en application du décret 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État modifié et du décret 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration, ainsi que dans le cadre de la délégation d'ordonnancement secondaire du préfet en date du 23 novembre 2017

Entre la **direction des Finances Publiques de l'Aisne**, représentée par Madame Liliane BERGER, administratrice des finances publiques adjointe, directrice du pôle pilotage et ressources, désignée sous le terme de "**délégant**", d'une part,

Et

La **direction régionale des finances publiques des Hauts de France et du département du Nord**, représentée par, Monsieur Philippe ROMONT, administrateur général des finances publiques, directeur du pôle ressources et conditions de travail, désigné sous le terme de "**délégataire**", d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

### **Article 1er : Objet de la délégation**

En application de l'article 2 du décret n° 2004-1085 modifié et dans le cadre de sa délégation d'ordonnancement secondaire, le délégant confie au délégataire, dans la limite de ses attributions, en son nom et pour son compte, dans les conditions ci-après précisées, la gestion administrative et la pré-liquidation de la paye des agents rattachées à la direction de l'Aisne.

Le délégant assure le pilotage des effectifs et n'est pas dégagé de sa responsabilité sur les actes dont il a confié la réalisation au délégataire.

Un contrat de service conclu entre le délégant et le délégataire précise les engagements réciproques, le cadre et les modalités de fonctionnement entre les services.

### **Article 2 : Prestations accomplies par le délégataire**

Le délégataire est chargé de l'exécution des décisions du délégant. Il assure pour le compte du délégant les prestations énumérées ci-après :

- la gestion administrative des agents de la direction délégante :
  - il assure le contrôle de la régularité juridique des opérations de gestion des ressources humaines, en procédant à une instruction réglementaire, à partir des pièces justificatives ;
  - il traduit dans l'application SIRHIUS les informations relatives à des changements de situation professionnelle ou personnelle des agents rattachés à la direction de l'Aisne, ayant un impact en paye ;
  - il traduit et signe pour le compte du délégant les actes administratifs individuels (arrêtés, décisions, notifications) liés aux événements affectant le dossier des agents de la direction de l'Aisne ;
  - il met les actes administratifs individuels à disposition des agents de la direction de l'Aisne et en transmet une copie aux directions délégantes ;
- la gestion comptable et de la pré-liquidation de la paye des agents de la direction de l'Aisne, notamment la prise en charge comptable du dossier des agents, ainsi que l'installation du régime indemnitaire correspondant à la situation des agents et l'archivage des pièces qui lui incombe (dossier comptable) ;
- la réponse pour le compte du délégant aux sollicitations du service d'information aux agents (SIA), lorsque les questions posées par les agents de la direction l'Aisne portent sur des opérations de gestion administrative ou de pré-liquidation de la paye relevant des attributions du centre de service des ressources humaines ;
- l'assistance auprès du délégant dans la mise en œuvre de la maîtrise des risques et la mise en œuvre du contrôle interne de 1er niveau au sein de sa structure.

### **Article 3 : Obligations du délégataire**

Le délégataire exécute la délégation dans les conditions et les limites fixées par le présent document et acceptées par lui.

Le délégataire s'engage à assurer les prestations qui relèvent de ses attributions, à maintenir les moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations, à assurer la qualité comptable et à rendre compte de son activité selon les délais définis dans le contrat de service.

Il s'engage à fournir au délégant les informations demandées.

### **Article 4 : Obligations du délégant**

Le délégant s'engage à fournir, en temps utile, tous les éléments d'information dont le délégataire a besoin pour l'exercice de sa mission. Le contrat de service précise les éléments attendus.

Il adresse une copie du présent document au contrôleur financier et au comptable assignataire concernés.

**Article 5 : Exécution financière de la délégation**

Le délégataire est autorisé à subdéléguer à ses subordonnés, sous sa responsabilité, la validation dans Sirhius des actes de gestion. La liste des agents qui exerceront dans l'outil les actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire est précisée en annexe du contrat de service.

**Article 6 : Modification du document**

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente délégation, définie d'un commun accord entre les parties, fait l'objet d'un avenant, validé par l'ordonnateur secondaire de droit et dont un exemplaire est transmis aux destinataires mentionnés au second alinéa de l'article 4.

**Article 7 : Durée, reconduction et résiliation du document**

Le présent document entre en vigueur le 19 novembre 2018. Il est reconduit tacitement, d'année en année. Il peut être mis fin à tout moment à la délégation de gestion, sur l'initiative d'une des parties signataires, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois. La dénonciation de la délégation de gestion doit prendre la forme d'une notification écrite ; l'ordonnateur secondaire de droit, le comptable assignataire et le contrôleur budgétaire doivent en être informés.

La convention de délégation de gestion est transmise au contrôleur financier et au comptable assignataire, accompagnée de la délégation d'ordonnancement secondaire du délégant et du délégataire.

Le comptable assignataire est celui désigné par l'arrêté du 18 avril 2013 pris pour l'application de l'article 128 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et fixant l'assignation comptable des rémunérations des personnels de l'Etat services sans ordonnancement préalable ainsi que des titres de perception émis à l'encontre des personnels et relatifs aux indus de rémunération, aux acomptes sur rémunération non régularisés, aux validations de services auxiliaires et aux rachats d'années d'études.

Ce document sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait, à Laon  
Le 7 novembre 2018

Le délégant

Signé : Liliane BERGER  
Direction Départementale des finances  
publiques de l'Aisne

Ordonnateur Secondaire Délégué,  
par délégation du préfet en date du  
23 novembre 2017

Visa du préfet  
Signé : Nicolas BASSELIER

Le délégataire

Signé : PH. ROMONT  
Direction Régionale des finances  
publiques du Nord

Visa du préfet  
Signé : Michel LALANDE

**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA  
CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DES HAUTS-DE-FRANCE**

*Unité Départementale de l'Aisne*

Décision de retrait n° 2018-630 en date du 3 décembre 2018 du récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le n° SAP/829566363 et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail, au nom de l'entreprise ENNELIN Laetitia « Net'toit » à SAINT QUENTIN

CONSTATE,

Que l'entreprise ENNELIN Laetitia « Net'toit » a cessée son activité dans le secteur des services à la personne.

Le récépissé de déclaration d'activité de services à la personne enregistré de l'entreprise ENNELIN Laetitia « Net'toit » dont le siège social est situé 25 rue Theillier Desjardins – 02100 SAINT QUENTIN sous le n° SAP/829566363, en date du 24 mai 2017 est annulé à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018.

Le présent retrait du récépissé sera publié au recueil des actes administratifs.

Les divers avantages liés à la déclaration sont supprimés.

La structure est chargée d'informer les bénéficiaires des prestations par tout moyen, à défaut les frais de publication par l'administration seront à la charge de celle-ci.

Fait à Laon, le 3 décembre 2018

po/ le Préfet et par délégation,  
le Responsable de l'Unité départementale de l'Aisne,  
Signé : Jean-Michel LEVIER

Voies de recours :

Le présent récépissé peut, à compter de sa notification, faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE des Hauts-de-France / Unité départementale de l'Aisne,
- d'un recours hiérarchique adressé au Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique - Direction générale des entreprises - Mission des services à la personne, 6 rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13,
- d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la notification en saisissant le tribunal administratif, en « Télérecours citoyen » au lien suivant : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par courrier : 14 rue Lemerchier -80000 AMIENS.

Récépissé n° 2018-631 en date du 4 décembre 2018 de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée sous le n° SAP/348591561 et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail, au nom de l'association intermédiaire Les petits boulots de l'Omois à CHATEAU THIERRY

CONSTATE,

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE des Hauts-de-France / Unité départementale de l'Aisne, le 19 avril 2018 par Monsieur Akim Ait MOUHOU, en qualité de responsable de l'association intermédiaire Les petits boulots de l'Omois dont le siège social est 47 Grande Rue 02400 CHATEAU THIERRY et enregistré sous le n° SAP/348591561 pour les activités suivantes :

Les activités de Services à la personne relevant de la déclaration :

- Entretien de la maison et travaux ménagers ;
- Petits travaux de jardinage y compris les travaux de débroussaillage ;
- Garde d'enfants de plus de trois ans à domicile ;
- Préparation des repas à domicile, y compris le temps passé aux courses ;
- Livraison de courses à domicile ;
- Soins et promenade d'animaux de compagnie, à l'exception des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes ;
- Maintenance, entretien et vigilance temporaires, à domicile, de la résidence principale et secondaire.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7233-2 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-15, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Néanmoins, en application de l'article D. 312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent pas droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation.

Sous ces réserves, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration pourrait être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le récépissé peut, à compter de sa notification, faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE Hauts-de-France / Unité départementale de l'Aisne ;
- d'un recours hiérarchique adressé au Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique / Direction générale des entreprises / Mission des services à la personne, 6 rue Louise Weiss / 75703 Paris Cedex 13 ;
- d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la notification en saisissant le tribunal administratif en « Télérecours citoyen » au lien suivant : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par courrier : 14 rue Lemerchier / 80000 Amiens.

Laon, le 4 décembre 2018

po / le Préfet et par délégation,  
le Responsable de l'Unité départementale de l'Aisne,  
Signé : Jean-Michel LEVIER

**CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN  
DIRECTION GENERALE**

*Secrétariat Général et des Affaires Médicales*

Décision n° 2018/4466 en date du 30 novembre 2018  
portant délégation permanente de signature  
au titre de la direction déléguée du centre hospitalier de Péronne

Le directeur du centre hospitalier,

Vu l'article L.6143-7 du code de la santé publique,

Vu les articles D.6143-33 à D.6143-36 dudit code relatifs aux modalités de délégation de signature des directeurs,

Vu la convention de direction commune du 7 juin 2018 entre le centre hospitalier de Saint-Quentin et le centre hospitalier de Péronne,

Vu l'arrêté en date du 17 septembre 2018 de Mme la Directrice Générale du CNG nommant à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, M. François GAUTHIEZ, Directeur du centre hospitalier de Saint-Quentin également Directeur du centre hospitalier de Péronne dans le cadre de la convention de direction commune Saint-Quentin / Péronne,

Vu l'arrêté en date du 16 novembre 2018 de Mme la Directrice Générale du CNG nommant à compter du 14 novembre 2018 M. Jean-Baptiste DEHAINE, Directeur-Adjoint, Directeur délégué de site du centre hospitalier de Péronne aux centres hospitaliers de Saint-Quentin et de Péronne,

Vu le procès-verbal du 27 novembre 2018 installant M. Jean-Baptiste DEHAINE dans ses fonctions à compter du 14 novembre 2018,

Vu l'organigramme de direction du centre hospitalier de Péronne à la date du 14 novembre 2018,

**D É C I D E :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

A compter du 14 novembre 2018, délégation générale de signature est donnée à M. Jean-Baptiste DEHAINE, Directeur-Adjoint au centre hospitalier de Saint-Quentin chargé des fonctions de Directeur délégué de site du centre hospitalier de Péronne.

**ARTICLE 2 :**

En cas d'empêchement de M. Jean-Baptiste DEHAINE, délégation générale de signature est donnée à Mme Françoise HARLET, Directrice-Adjointe au centre hospitalier de Péronne.

**ARTICLE 3 :**

Cette décision annule et remplace la décision n° 2018/473 en date du 16 avril 2018 (*référencement du centre hospitalier de Péronne*).

Fait à SAINT-QUENTIN, le 30 novembre 2018

**LE DIRECTEUR**

**F. GAUTHIEZ**



**CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITES PRIVEES DE SECURITE**

Décision n° FOP-N1-2018-12-07-A-00109616 en date du 7 décembre 2018  
portant délivrance d'autorisation d'exercice provisoire à AFSI

**Extrait individuel de la décision**  
**n°FOP-N1-2018-12-07-A-00109616**  
**portant délivrance d'une autorisation d'exercice**  
**provisoire**

AFSI  
A l'attention du représentant légal  
Route d'Hirson  
ZA Créapôle  
02140 VERVINS

La Commission locale d'agrément et de contrôle Nord,

Vu le livre VI du code de la sécurité intérieure, en ses parties législative et réglementaire ;

Vu notamment son titre II bis et ses articles L. 625-1 à L. 625-5 et R. 625-1 à R. 625-7 ;

Vu le décret n° 2016-515 du 26 avril 2016 relatif aux conditions d'exercice des activités privées de sécurité et au Conseil national des activités privées de sécurité ;<sup>v</sup>

Vu notamment son article 63 ;

Vu la demande présentée le 04/12/2018 par le représentant légal tendant à la délivrance d'une autorisation d'exercice provisoire en qualité de prestataire de formation, pour le compte de AFSI, sis ZA Créapôle Route d'Hirson 02140 VERVINS ;

Considérant qu'il ressort de l'instruction du dossier que le demandeur remplit les conditions de délivrance de l'autorisation sollicitée en application des dispositions législatives et réglementaires susvisées ;

**DECIDE**

**Article 1 :** Une autorisation d'exercice provisoire comportant le numéro FOP-002-2019-06-07-20180680176 est délivrée à AFSI, sis ZA Créapôle, 02140 VERVINS, titulaire du numéro de déclaration d'activité 32020137102.

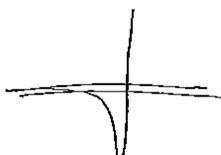
**Article 2 :** Elle autorise son bénéficiaire à exercer l'activité de prestataire de formation dans le ou les domaines des activités privées de sécurité suivantes :

- Activité de surveillance humaine ou surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou gardiennage

**Article 3 :** La présente autorisation d'exercice provisoire est valable 6 mois, du 07/12/2018 au 07/06/2019, dans les conditions prévues notamment par les articles R. 625-1 à R. 625-16 du code de la sécurité intérieure et par l'article 63 du décret n°2016-515 du 26 avril 2016 susvisé.

Fait à Lille, le 07/12/2018

Pour la Commission locale d'agrément et de contrôle Nord  
Le Président



Jean-Christophe BOUVIER

*Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour former un recours administratif préalable obligatoire auprès de la Commission nationale d'agrément et de contrôle du Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS), située 2-4-6 boulevard Poissonnière -- 75 009 PARIS. La Commission nationale statuera sur le fondement de la situation de fait et de droit prévalant à la date de sa décision. Ce recours est obligatoire avant tout recours contentieux. Le recours contentieux peut être exercé auprès du tribunal administratif du lieu de votre résidence dans les deux mois à compter soit de la notification de la décision expresse prise par la Commission nationale d'agrément et de contrôle, soit de l'acquisition de la décision implicite de rejet résultant du silence gardé par la Commission nationale d'agrément et de contrôle pendant deux mois à compter de la date de la réception du recours administratif préalable obligatoire.*